



**CRÉATION DE PLACES
DANS L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**
Évaluation et localisation des besoins
en Région de Bruxelles-Capitale

RAPPORT FINAL
JUILLET 2018

RAPPORT COMMANDÉ PAR

Service École de perspective.brussels,
dans le cadre de la Stratégie 2025
(objectif 6, axe 2 : « Programme bruxellois pour l'enseignement »).

AUTEURS

Pour le Brussels Studies Institute (BSI)

Benjamin WAYENS (Université libre de Bruxelles et Université Saint-Louis – Bruxelles)

Pierre MARISSAL (Université libre de Bruxelles)

Caroline d'ANDRIMONT (Brussels Studies Institute)

Anneloes VANDENBROUCKE (Brussels Studies Institute)

avec les contributions de

Abraham FRANSSSEN (Université Saint-Louis – Bruxelles)

Aude GARELLY

Kenneth HEMMERECHTS (Vrije Universiteit Brussel)

Dimokritos KAVADIAS (Vrije Universiteit Brussel)

Pour l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

chargé de l'estimation des populations scolaires communales

Xavier DEHAIBE

Corentin DUSSART

Morgane VAN LAETHEM

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE

Julie LUMEN, Anne DUJARDIN, Xavier DEHAIBE, Corentin DUSSART, Morgane VAN LAETHEM (perspective.brussels)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture : Jonas GILLES / Reporters – Pages intérieures : Jonathan ORTEGAT

MISE EN PAGE

Kaligram sprl

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Blablabla bvba et SFX Translated

Relecture : Anneloes VANDENBROUCKE

ÉDITEUR RESPONSABLE

Christophe SOIL, Directeur général, perspective.brussels

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Service École, perspective.brussels

59, rue de Namur

1000 Bruxelles

info@perspective.brussels

www.perspective.brussels/service-ecole

Dit rapport is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Le rapport complet de l'étude, sa synthèse ainsi que ses deux rapports annexes sont téléchargeables sur le site de perspective.brussels.

Les auteurs tiennent à remercier vivement tous les interlocuteurs ayant pris le temps de répondre aux interviews et de participer aux différents workshops, ainsi que les membres du comité d'accompagnement pour leurs relectures attentives.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

© 2018 perspective.brussels & Brussels Studies Institute

CRÉATION DE PLACES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Évaluation et localisation des besoins en Région de Bruxelles-Capitale

RAPPORT FINAL
JUILLET 2018



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
01 COMBIEN D'ÉLÈVES EN 2025 ? ET OÙ ?	7
1.1. Estimation de la population scolaire en Région bruxelloise	8
1.2. Effectifs par degré et forme d'enseignement	13
1.3. Ventilation de la population scolaire à l'échelle infra-communale	15
02 COMBIEN DE PLACES DISPONIBLES AUJOURD'HUI ET EN 2025 ? ET OÙ ?	19
2.1. Pourquoi estimer et non pas comptabiliser des capacités ?	20
2.1.1. Un manque de vision consolidée, une métrique inadaptée	20
2.1.2. Un déficit variable selon l'échelle et le profil d'école considéré	22
2.2. Estimation de la capacité existante	23
2.3. Estimation de la capacité créée d'ici 2025	27
03 OÙ CRÉER DES ÉCOLES ? ESTIMER ET LOCALISER LA DEMANDE INSATISFAITE EN 2025	31
3.1. Confrontation de l'offre et de la demande en 2025	32
3.2. Spatialisation de la demande insatisfaite	34
3.2.1. Méthode d'allocation de la demande à la capacité	34
3.2.2. Calibrage du modèle et application	37
04 OÙ SONT LES ZONES DE TENSION ?	39
4.1. Enseignement secondaire francophone	40
4.2. Enseignement secondaire néerlandophone	47
4.3. Quid de l'enseignement spécialisé ?	50
SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	52
La demande	54
L'offre	56
La confrontation de la demande et de l'offre	58
ANNEXES	60

INTRODUCTION

La Stratégie 2025 a été mise en place conjointement en juin 2015 par les ministres compétents de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de la Commission communautaire française (CoCoF), de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) ainsi que par les partenaires sociaux bruxellois. Ceci s'est fait dans le cadre d'une réunion extraordinaire du Comité bruxellois de concertation économique et sociale élargi aux pouvoirs communautaires.

Dans l'objectif 6 de son axe 2 : « Programme bruxellois pour l'enseignement », cet accord charge le Service École de perspective.brussels de réaliser l'estimation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise, compte tenu de l'évolution démographique et de l'offre actuelle, et d'identifier le type d'écoles à créer.

Qui dit besoins, dit comparaison de l'offre et de la demande scolaires. Dans l'enseignement secondaire, il est plus compliqué d'approcher l'offre que la demande. Les particularités de forme (général, technique et professionnel), d'organisation (multiples enseignants, regroupement et division de classes selon les cours) et d'infrastructure (salles de sport, laboratoires, ateliers) compliquent la photographie de l'état actuel des places disponibles, mais aussi l'estimation du nombre et du type de places à créer.

Dès lors, sous l'égide du Service École de perspective.brussels, le *Brussels Studies Institute* (BSI) et l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) ont combiné leurs expertises, d'une part, pour estimer le nombre de places nécessaires à l'horizon 2025 dans l'enseignement secondaire en RBC, y compris en distinguant les formes d'enseignement, et, d'autre part, pour définir les zones où une offre supplémentaire devrait être développée de manière prioritaire.

La démarche s'est, in fine, articulée en trois parties :

- a. L'estimation de la population scolarisée en Région bruxelloise à l'horizon 2025 par Communauté, forme d'enseignement et degré. Ce travail a été effectué par l'IBSA, avec le support du BSI et d'experts des Communautés et Commissions communautaires. Elle a donné lieu à une publication, le cahier de l'IBSA n° 7¹. Cette estimation, réalisée à l'échelle communale, a ensuite été ventilée par quartiers par les chercheurs du BSI.

1. DEHAIBE, Xavier, DUSSART, Corentin et VAN LAETHEM, Morgane, 2017. *Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025*. Bruxelles : éditions IRIS, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Les cahiers de l'IBSA, 7.

- b. La possibilité de disposer d'un cadastre des places disponibles couvrant l'ensemble de l'offre bruxelloise s'est rapidement avérée irréaliste dans le cadre de la présente étude (au vu du budget et du temps impartis). À défaut de données consolidées sur la capacité existante des infrastructures de l'enseignement secondaire, les équipes du BSI ont interviewé des acteurs « clés » de l'enseignement pour traiter deux questions devant alimenter les prospectives et recommandations (notamment en termes de monitoring futur de la capacité) :
- > Comment la question de la capacité est-elle actuellement évaluée, voire mesurée par les acteurs de l'enseignement secondaire ?
 - > Existe-t-il des marges de capacité non mobilisées et quels sont les besoins en termes de capacité supplémentaire identifiés par les acteurs ?
- c. Le troisième temps de la recherche a consisté en une estimation des capacités au travers de l'exploitation des fichiers de comptage des élèves ainsi que des projets de création de places scolaires dans l'enseignement secondaire en RBC à l'horizon 2025, répertoriés par le Service École de perspective.brussels dans le cadre du monitoring de l'offre scolaire en RBC. Cette estimation a été confrontée à la croissance de la population scolaire à une échelle infra-communale pour dégager les espaces déficitaires. Les espaces de la Région desservant au mieux ces zones déficitaires ont été identifiés en tenant compte de l'accessibilité en transports en commun à l'horizon 2025, de manière à guider la création de places supplémentaires.

Le rapport se conclut par des recommandations portant sur le nombre de places à créer, ainsi que sur les formes et la localisation des projets de création, en tenant compte d'éléments contextuels tels que le manque d'attractivité de certaines écoles, l'accessibilité en transports en commun ou encore les réglementations en vigueur relatives aux inscriptions.

Cette partie de l'étude fait l'objet de deux rapports annexes relatant respectivement les résultats de la consultation des acteurs francophones² et néerlandophones³. Ces points de vue du terrain ont été discutés et mis en perspective au cours d'un workshop spécifique, dont les constats ont permis de justifier certains choix opérés dans la phase de modélisation et de proposer quelques pistes pour les recommandations de cette étude.

2. FRANSSEN, Abraham, GARELLY, Aude et VOSSSEN, Émilie, 2017. *Évaluation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale. Points de vue des acteurs de l'enseignement francophone à Bruxelles*. Bruxelles : Université Saint-Louis - Bruxelles.

3. HEMMERECHTS, Kenneth et KAVADIAS, Dimokritos, 2017. *Schoolcapaciteit in Brussel. Visies van stakeholders uit het Nederlandstalig Brussels onderwijs*. Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel.



Cette section a pour but d'évaluer la « demande », c'est-à-dire la population scolaire en RBC par zone géographique, âge, Communauté et forme d'enseignement. L'IBSA, en étroite collaboration avec le BSI, a établi des perspectives de population scolaire communales (au lieu de résidence). Celles-ci ont ensuite été ventilées à une échelle infra-communale par l'équipe du BSI. Une estimation des flux issus des Régions wallonne et flamande vers les écoles bruxelloises a également été réalisée.

1.1. ESTIMATION DE LA POPULATION SCOLAIRE EN RÉGION BRUXELLOISE

La population en âge de scolarité résidant en RBC, à laquelle on doit ajouter les élèves issus des autres Régions (principalement de la périphérie bruxelloise), constitue une variable démographique essentielle pour constituer le volet quantitatif de la « demande ». Dans un système où la subsidiarité de l'encadrement en personnel est adaptée selon des procédures relativement automatiques, la question de l'évaluation de cette demande est peu présente dans les agendas. Le système s'adaptant en principe « automatiquement » à la population (le nombre d'enseignants et le financement des écoles dépendant largement du nombre d'élèves), une démarche de réflexion prospective sur la démographie scolaire apparaissait relativement superflue... Toutefois, lorsque les infrastructures existantes se sont remplies et qu'il a fallu créer physiquement des classes et donc évaluer des capacités immobilières, exprimées en nombre de places, l'assimilation de la demande à la capacité offerte a commencé à poser problème. Il convient donc d'affiner la manière dont on estime la demande, notamment en liant plus directement l'estimation de celle-ci à l'évolution démographique et en admettant qu'offre et demande ne sont pas « automatiquement » en adéquation. De plus, pour que la liberté de choix des parents soit effective (aussi bien le choix de la Communauté linguistique que des réseaux, filières ou options), l'offre doit être suffisamment large et variée.

En 2010, dans une première approche de la question des besoins en capacité scolaire à l'échelle bruxelloise, publiée dans le Cahier n°2 de l'IBSA⁴, une hypothèse de saturation

assimilait le nombre de places dans l'enseignement à la population scolaire observée en RBC, autrement dit, au nombre d'inscrits. En d'autres mots, on considérait qu'à cette date, l'offre correspondait à la demande et qu'il n'y avait guère de réserve de capacité rapidement mobilisable et pouvant satisfaire les demandes des parents.

Cette hypothèse de saturation reste valable aujourd'hui et est renforcée par l'analyse de la navette scolaire (flux scolaires entrants et sortants de la RBC). En effet, même si tous les établissements ne sont pas saturés en Région bruxelloise, l'évolution des flux scolaires entrants et sortants de la Région (à savoir, moins d'entrants et plus de sortants que par le passé) montre que les préférences régionales de scolarisation de certains parents sont probablement contrariées, ce qui témoigne d'une saturation du système. Il semblerait que, d'une part, de plus en plus de parents bruxellois soient contraints de scolariser leurs enfants hors de la Région et, d'autre part, de plus en plus de parents non bruxellois ne puissent plus y scolariser leurs enfants.

La projection actuelle ne peut donc se contenter d'acter la saturation de l'enseignement en tant que simple hypothèse de base permettant l'adéquation entre l'offre et la demande scolaires comme c'était le cas en 2010.

La présente projection⁵ intègre dès lors une estimation, prudente, de ces deux conséquences de la saturation, en projetant une population scolaire où ces préférences régionales de scolarisation seraient mieux satisfaites.

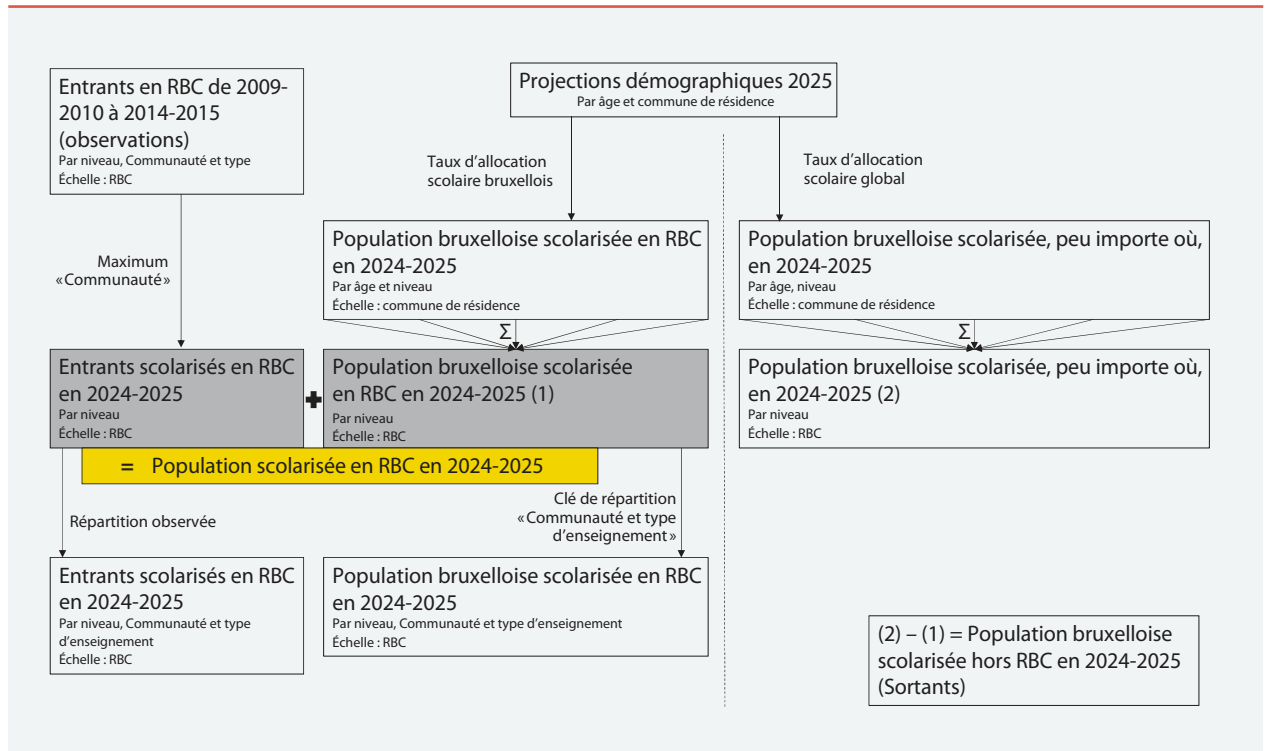
Pour ces projections, seul l'enseignement organisé ou subsidié par les Communautés est pris en compte. En conséquence, le modèle prévoit que la proportion d'enfants scolarisés dans les écoles privées ou internationales demeurera constante à l'avenir. Les projections sont réalisées à l'échelle communale, la commune considérée étant la commune de résidence des élèves.

La méthodologie utilisée est illustrée dans la figure 1 ci-dessous. La population scolaire d'origine « bruxelloise » (population bruxelloise scolarisée en RBC) et la population scolaire « entrante », ont été estimées distinctement. Elles constituent l'ensemble de la population scolaire des écoles bruxelloises en 2024-2025.

4. DEHAÏBE, Xavier, 2010. *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Les cahiers de l'IBSA, 2.

5. Voir les détails dans le Cahier n° 7 de l'IBSA, *op.cit.*

FIGURE 1 : SCHÉMA MÉTHODOLOGIQUE DES PROJECTIONS DE POPULATION SCOLAIRE.



Source : IBSA, cahier n°7, 2017

La population scolaire bruxelloise est composée des Bruxellois scolarisés en RBC et des entrants, c'est-à-dire des élèves résidant hors de la Région, mais qui y sont scolarisés. La population bruxelloise scolarisée en RBC en 2024-2025 est obtenue en isolant la population bruxelloise en 2025 en âge de scolarité. La population 2025 est définie au moyen des projections démographiques communales de l'IBSA. Au départ de celles-ci, deux populations scolaires sont estimées : les enfants bruxellois qui iront à l'école (en RBC ou ailleurs) et les enfants bruxellois qui iront à l'école en Région bruxelloise (portion bruxelloise de la population scolaire). La différence entre la population bruxelloise scolarisée et la population bruxelloise scolarisée en Région bruxelloise constitue les sortants (élèves bruxellois scolarisés hors RBC).

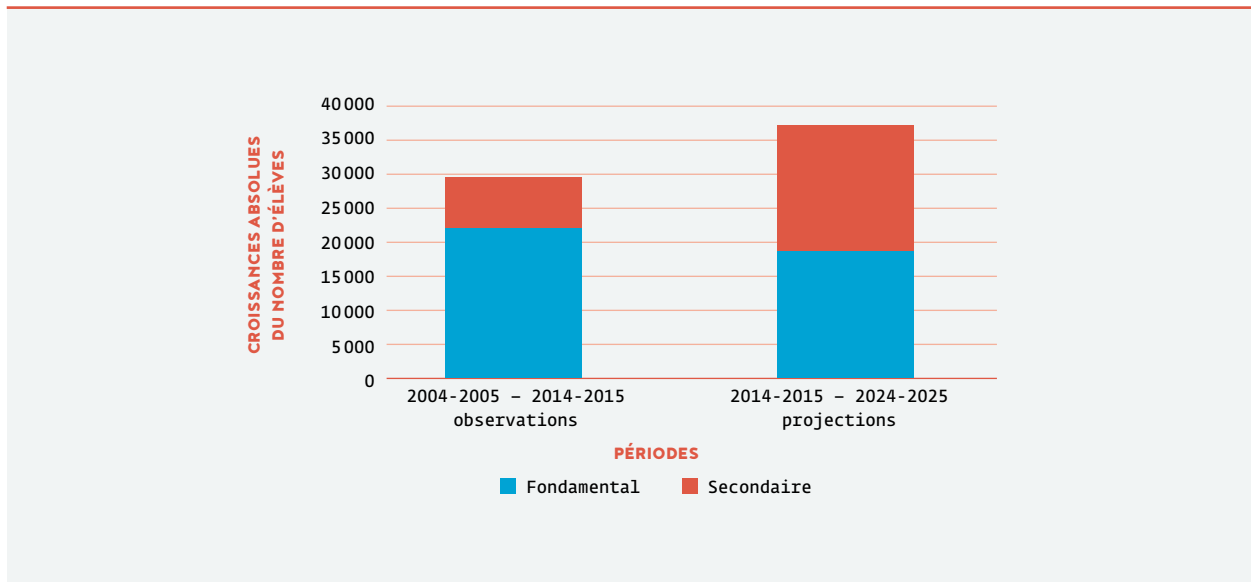
À la portion provenant de la Région bruxelloise s'ajoutent les élèves entrants. Le nombre d'entrants (de l'ordre de 19 500 élèves au total) est estimé sur base de l'observation du passé. C'est en effet sur les flux de migration scolaire qu'il est le plus difficile de formuler des hypothèses, ces flux étant par ailleurs largement liés à l'offre disponible. Le chiffre retenu pour estimer le nombre d'élèves entrants est le nombre maximum d'entrants observés entre 2009-2010 et 2014-2015. Notons toutefois que la croissance actuelle de l'offre dans l'enseignement fondamental bruxellois néerlandophone pourrait avoir comme conséquence une croissance du flux entrant d'élèves dans l'enseignement secondaire néerlandophone en Région bruxelloise. Cependant, les données disponibles, notamment dans le *capaciteitsmonitor voor het leerplichtonderwijs* en Communauté flamande⁶, montrent, sur la période 2007-2013, une décroissance de la navette scolaire entrante dans l'enseignement secondaire néerlandophone en RBC. L'hypothèse retenue est clairement volontariste en matière de flux entrants et postule un maintien de la capacité à scolariser des enfants de la périphérie bruxelloise.

6. GROENEZ, Steven et SURKYN, Johan, 2015. *Een capaciteitsmonitor voor het leerplichtonderwijs*. Leuven: KULeuven, HIVA. http://www.briobrussel.be/assets/onderzoeksprojecten/meta_analyse_capaciteitsmonitor.pdf

Dans les limites de la projection décrite ci-dessus et en se basant sur la croissance démographique anticipée, le nombre d'élèves scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale atteindrait 285 000 élèves en 2024-2025. S'observerait donc en 10 ans une augmentation de 38 000

élèves, tous niveaux confondus (voir figure 2). La majeure partie de cette augmentation s'explique par la croissance démographique. Au cours des 10 années précédentes (de 2004-2005 à 2014-2015), le nombre d'élèves avait déjà augmenté de 29 500 unités.

FIGURE 2 : CROISSANCES ABSOLUES DE LA POPULATION SCOLAIRE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

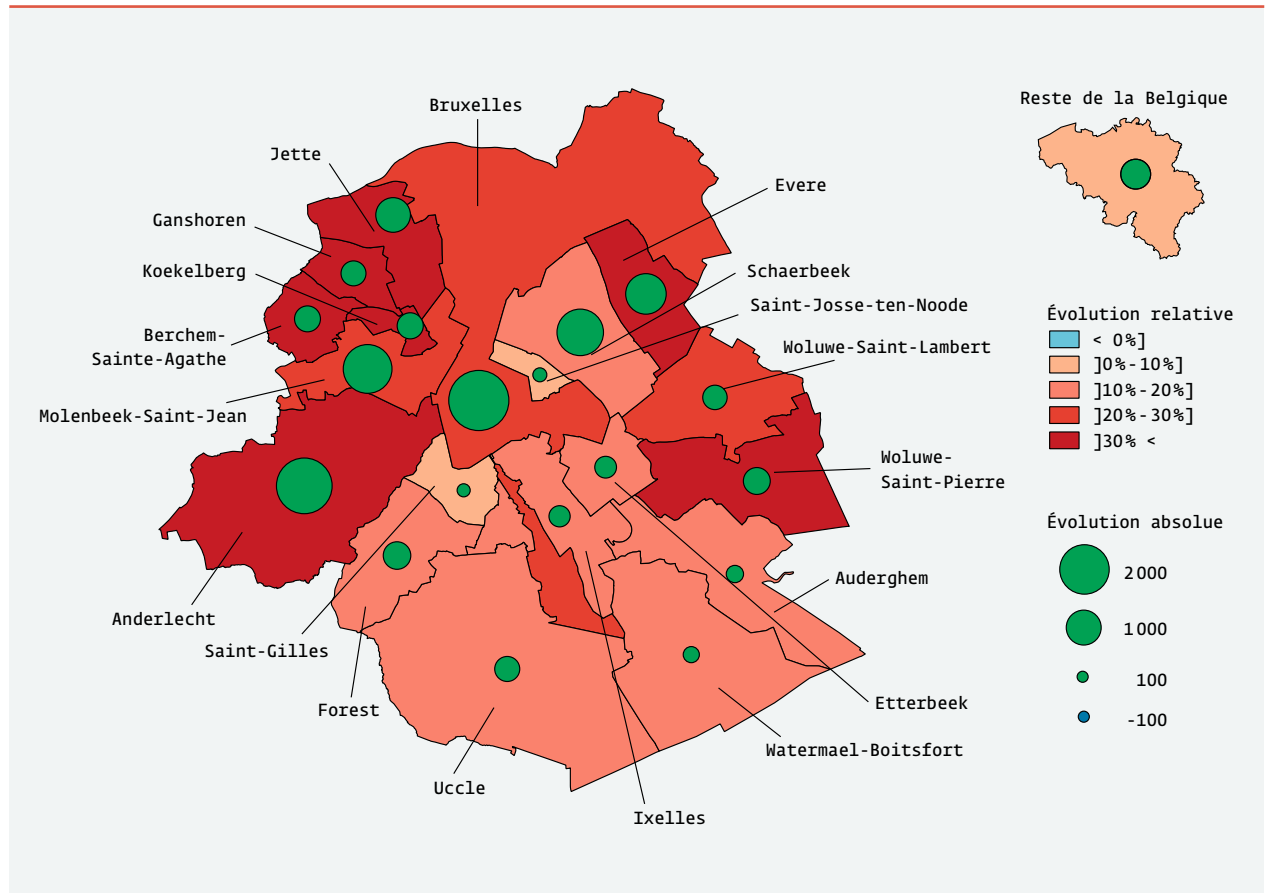


Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

Tous les niveaux (maternel, primaire, secondaire) devraient être touchés. Entre 2014-2015 et 2024-2025, c'est dans l'enseignement secondaire que le nombre d'élèves devrait augmenter le plus. Les écoles secondaires accueilleraient ainsi 19 500 élèves supplémentaires, soit un cinquième de la population actuelle du secondaire.

En outre, la population scolaire ne devrait pas évoluer de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional, comme l'illustre la figure 3. Les communes du Nord et de l'Ouest de la Région devraient être les plus confrontées à cette croissance.

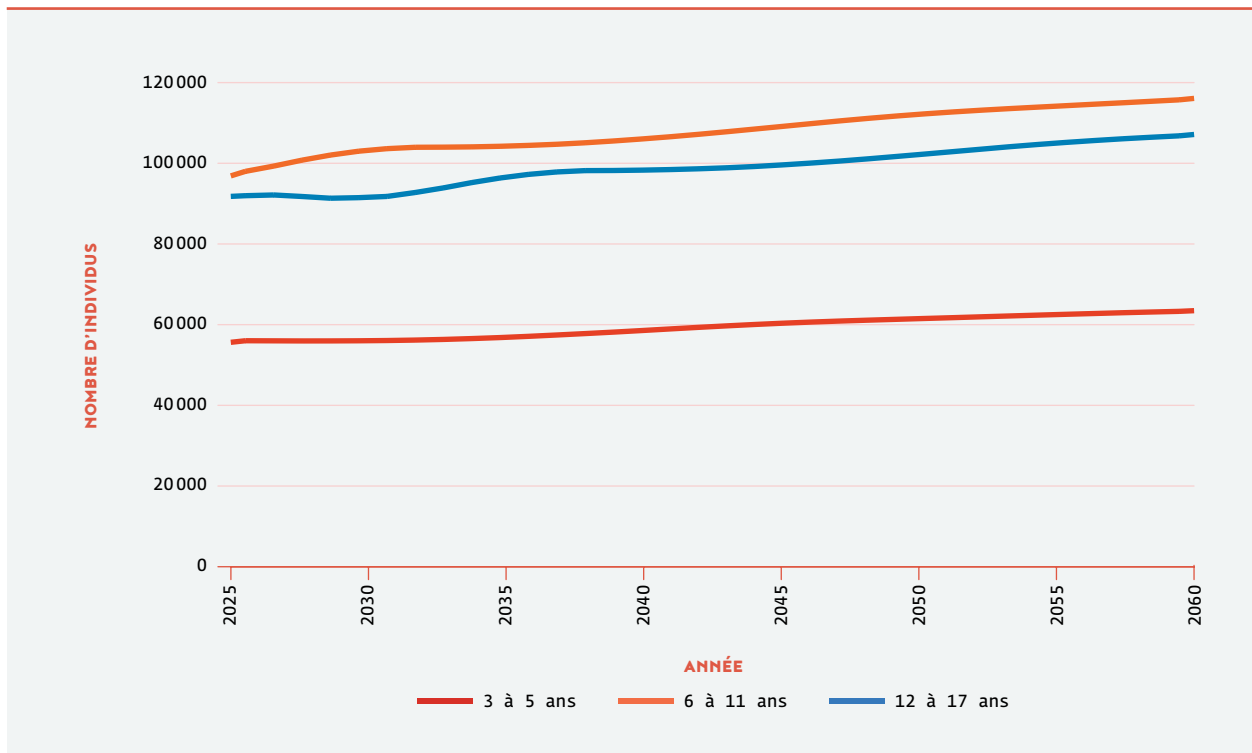
FIGURE 3 : LOCALISATION À L'ÉCHELLE COMMUNALE DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES SCOLARISÉS EN RÉGION BRUXELLOISE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, PAR LIEU DE RÉSIDENCE, ENTRE 2014-2015 ET 2024-2025.



Source : IBSA, ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves), calculs IBSA

Les estimations poursuivies au-delà de 2025 laissent entrevoir que les efforts de création de places, indispensables à court et moyen terme, ne seront vraisemblablement pas perdus à long terme. En effet, la population en âge de scolarisation devrait continuer à augmenter bien

au-delà de l'année scolaire 2024-2025, tous les niveaux étant touchés (figure 4). Les nouvelles classes créées seraient donc utilisées par de nouvelles générations d'élèves bruxellois.

FIGURE 4 : PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES EN RÉGION BRUXELLOISE PAR TRANCHE D'ÂGE DE 2025 À 2060.

Source : IBSA, BFP, SPF Économie – Statistics Belgium, calculs IBSA

La projection de population scolaire en Région bruxelloise à l'horizon 2025 comporte toutefois une réserve importante, due aux multiples conséquences probables de la saturation de l'enseignement bruxellois. Il a ainsi vraisemblablement été très difficile pour de nombreux parents d'élèves d'inscrire leurs enfants en maternelle dans l'école, le quartier ou la commune de leur choix. Ces mêmes parents ont pu être confrontés à des difficultés similaires en primaire et le sont, ou le seront en secondaire. Enfin, l'espoir de changer les enfants d'école en cours de scolarité au sein de la Région est parfois (souvent) réduit. Certains élèves se trouvent donc scolarisés dans un quartier, une commune, une école, un réseau voire une langue

d'enseignement non choisi(e) par leurs parents. Ces difficultés, craintes, impossibilités ou tensions – parmi d'autres – rencontrées par les parents se prêtent peu à l'estimation quantitative. Elles n'ont pu être intégrées aux projections ni même quantifiées. Les préférences des parents ne sont en effet que très partiellement enregistrées d'une manière directement exploitable quantitativement, surtout du côté francophone (des informations, parfois partielles, sont disponibles uniquement à l'inscription en première année du secondaire). C'est donc, à ce jour, uniquement en mobilisant des méthodes plus qualitatives que ces difficultés et leurs conséquences pourraient être mises en lumière.

1.2. EFFECTIFS PAR DEGRÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Une fois la population scolaire établie, l'exercice suivant consistait à répartir la population scolaire 2024-2025 au lieu de résidence selon la Communauté et la forme d'enseignement.

Les répartitions des élèves entre Communautés et formes d'enseignement (selon le degré d'enseignement) observées en 2014-2015 ont été appliquées à la part bruxelloise de la population scolaire projetée en 2024-2025. La répartition des élèves entre Communautés est donc largement le reflet de l'offre scolaire proposée en 2015 au sein de chaque Communauté. À défaut de pouvoir prédire la structure de l'offre scolaire de 2024-2025, la situation actuelle apparaît comme l'estimation du futur la meilleure et la plus transparente, même si, à nouveau, on doit souligner que cela ne reflète pas forcément les aspirations des parents ni les choix politiques des Communautés d'augmenter ou non l'offre scolaire. Par exemple, dans l'enseignement néerlandophone en Région bruxelloise, les priorités liées à la pratique linguistique des parents pourraient engendrer une diminution de la possibilité pour les francophones de s'y inscrire. Sur un autre plan, l'effet possible des réformes en cours (notamment le Pacte d'excellence du côté francophone), qui auront probablement un impact sur l'organisation des différents degrés, n'est pas intégré à l'exercice. Non encore opérationnalisées et prenant leur effet progressivement dans le temps, il est difficile de les prendre en compte de manière transparente.

Dans le cadre de cette projection, la répartition des élèves entre Communautés et formes d'enseignement de 2014-2015 a donc été appliquée à la population scolaire projetée pour chaque commune de résidence. En conséquence, la proportion d'élèves scolarisés par Communauté et par forme en 2024-2025 sera strictement identique à celle observée en 2014-2015.

En vue de l'étape ultérieure de spatialisation des populations scolaires à l'échelle infra-communale, la population a été regroupée, pour chaque Communauté, en un nombre limité de formes et de degrés, pour éviter de multiplier les aléas liés à de petits effectifs locaux, mais aussi à un effet d'offre locale :

- > 1^{er} degré
- > 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général
- > 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique et professionnel

Ces regroupements constituent un compromis et se fondent notamment sur la consultation des acteurs de terrain et les évolutions envisagées dans la structuration de l'enseignement secondaire. Il est ainsi apparu nécessaire :

- > de distinguer le premier degré, notamment parce que des logiques d'autonomisation de celui-ci sont parfois à l'œuvre (notamment dans les réflexions du Pacte d'excellence pour l'enseignement francophone, de nouvelles créations de degrés d'observation autonomes (DOA)...)

- > de distinguer le général du technique et du professionnel au niveau des deuxième et troisième degrés, notamment parce que dans les filières qualifiantes, l'organisation des classes peut significativement différer, les besoins en locaux spécifiques augmentent face aux salles de classe « ordinaires ». Les profils d'enseignants sont aussi plus diversifiés et moins « substituables » dans l'enseignement technique et professionnel.

En outre, la consultation des acteurs de l'enseignement bruxellois a montré que les logiques d'attractivité et le niveau de saturation sont significativement différents selon l'orientation dominante des établissements, ce qui justifie aussi de maintenir une claire distinction entre le général et les filières techniques ou professionnelles dans l'interprétation des résultats. On notera que nous avons regroupé l'ensemble du technique et de l'artistique avec le professionnel en ce qui concerne l'enseignement francophone. Nous avons en effet observé que l'enseignement technique de transition semble davantage associé (en termes d'implantations du moins) à l'enseignement

technique de qualification et au professionnel qu'à la filière générale⁷. Par cohérence, la même philosophie de regroupement a été appliquée pour l'enseignement néerlandophone (BSO, TSO et KSO sont regroupés).

Dès lors, compte tenu essentiellement de la croissance démographique, puisque nous adoptons des hypothèses très conservatrices sur la structure de l'offre, l'évolution de la population à scolariser dans les écoles bruxelloises, se répartit entre Communautés, degrés et formes comme décrit dans le tableau 1.

TABEAU 1 : STRUCTURE (COMMUNAUTÉ, DEGRÉ ET FORME) DE L'ÉVOLUTION PROJETÉE DES EFFECTIFS SCOLARISÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LES COMMUNAUTÉS EN RBC.

		Degré 1	Général : degrés 2,3	Technique- Professionnel : degrés 2,3	Total pris en compte dans l'étude	Total population scolaire
Enseignement francophone	Effectifs 2015	26 464	26 065	24 520	77 049	81 584
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	31 937	30 284	29 174	91 395	96 501
Enseignement néerlandophone	Effectifs 2015	4 789	4 623	3 802	13 214	14 994
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	5 718	5 574	4 563	15 855	17 126
Total Région de Bruxelles-Capitale	Effectifs 2015	31 253	30 688	28 322	90 263	96 578
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	37 655	35 858	33 737	107 250	113 627

L'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques ne sont pas prise en compte dans les modélisations ultérieures de cette étude. Le total pris en compte dans l'étude se limite donc à l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice tandis que le total de la population scolaire englobe également les élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques d'enseignement secondaire.

Source : IBSA, ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves), calculs IBSA et ULB-IGEAT

7. Dans l'enseignement francophone, la part moyenne du général dans les 2^e et 3^e degrés des implantations offrant du technique de transition est de 21 % seulement, contre 50 % pour le technique de qualification/professionnel. Par ailleurs, 69 % des effectifs de l'enseignement technique de transition sont scolarisés dans des implantations où la part du général aux deuxième et troisième degrés est inférieure à celle du technique de qualification et du professionnel.

1.3. VENTILATION DE LA POPULATION SCOLAIRE À L'ÉCHELLE INFRA-COMMUNALE

Mener une réflexion sur les lieux où renforcer l'offre scolaire nécessite, en Région bruxelloise plus qu'ailleurs, de mener une réflexion à une échelle infra-communale, ce pour plusieurs raisons :

- > La diversité de la taille des communes et leur imbrication, qui implique de très nombreux mouvements trans-communaux (renforcés par les distances parcourues par les élèves dans le secondaire, plus élevées), mais aussi une très grande variabilité de l'offre et la demande à l'échelle intra-communale. Les valeurs communales moyennes peuvent cacher des écarts spectaculaires, particulièrement dans les grandes communes (comme Bruxelles-ville), surtout celles qui sont partagées entre plusieurs couronnes d'urbanisation (Anderlecht, Molenbeek, mais aussi les deux Woluwé par exemple).
- > La sociologie reste un déterminant fort des cursus scolaires. Or, en RBC, les spécificités socio-économiques s'observent tout autant si ce n'est plus à l'échelle des quartiers que des communes.

- > La structure du bâti ne coïncide pas non plus avec les limites communales. Or, la structure du marché du logement (possibilités de subdivision, taille des logements, prix) et des marchés fonciers (friches et espaces reconvertis) restent un déterminant fort de la croissance démographique
- > L'accessibilité, notamment par les transports en commun, varie à une échelle plus fine que le canevas communal. Par ailleurs, l'offre est largement définie à l'échelle régionale en fonction des besoins locaux. De plus, de nombreux pôles de très bonne accessibilité sont frontaliers (gares du Midi, du Nord, de l'Ouest par exemple).
- > Enfin, la commune n'est que partiellement une échelle de gestion de l'enseignement secondaire. Certes, les communes sont des pouvoirs organisateurs (PO) importants, mais s'y ajoutent aussi l'enseignement libre et l'enseignement organisé par les Communautés et Commissions communautaires. Et même pour l'enseignement communal, on voit depuis peu se développer des collaborations intercommunales, notamment parce que les opportunités foncières, les besoins et l'expérience en termes de pouvoir organisateur ne coïncident pas avec les limites administratives.

Ces multiples raisons motivent un travail à une échelle fine, infra-communale, tant pour l'estimation de la localisation de la demande que pour l'analyse de la répartition de l'offre existante et souhaitable.

Les populations scolaires (au lieu de résidence) projetées par commune pour 2025 ont donc été ventilées par secteur statistique au sein de chaque commune. La répartition s'est faite au prorata des effectifs attendus par secteur en faisant vieillir les élèves résidents bruxellois « actuels » au sein de leur secteur statistique de résidence⁸. Concrètement, cette démarche est composée de 3 étapes :

- a. La population résidente du secteur statistique est vieillie sur place, de manière à obtenir un effectif par âge pour le secteur statistique en 2025.
- b. Toujours pour le secteur statistique considéré, l'effectif de chaque tranche d'âge en 2025 est rapporté à l'effectif communal pour cette même tranche d'âge. On obtient alors la part de la tranche d'âge communale résidant dans le secteur statistique considéré (en %).
- c. Ce pourcentage local dans la population communale de la tranche d'âge considérée issu du vieillissement est utilisé comme variable de ventilation de la population communale projetée dans le cadre des travaux de l'IBSA (qui intègre d'autres éléments que l'évolution de la structure d'âge, même si ce dernier aspect est important).

On travaille donc ici sur base d'effectifs déjà présents dans l'enseignement, avec des coefficients multiplicateurs pour les élèves actuellement scolarisés dans l'enseignement maternel (enseignement non obligatoire où l'entrée est « progressive »), et des coefficients réducteurs pour les élèves qui auront 17-20 ans en 2025 (sorties, y compris

sans diplomation - liée à la fin de l'obligation scolaire). Ces effectifs ont été répartis par âge dans les différentes formes et degrés d'enseignement selon la structure observée lors de la dernière année disponible au moment des traitements, par quartier de résidence (ou par commune en cas d'effectifs trop faibles).

8. Les calculs des effectifs de 2025 par âge, par vieillissement, se sont faits, en fonction des données disponibles au moment où cette démarche a été entreprise, au départ des effectifs 2014-2015 pour la Communauté française, et 2015-2016 pour la Communauté flamande.

Tenir compte des grands projets d'urbanisation ?

Il avait été envisagé de tenir également compte des grands projets de logements pour ventiler la croissance de population scolaire. Des essais d'intégration des projets ont été réalisés sur base des informations (très imparfaites) disponibles et d'hypothèses sur le peuplement fondées sur quelques quartiers de référence (Jardins de Jette et ancien Hôpital militaire d'Ixelles par exemple). La cartographie de la croissance de la demande au lieu de résidence (2015-2025) selon que l'on prenne ou non en compte les nouveaux projets urbanistiques a montré le peu d'impact de l'intégration ou non de ces projets. Cela s'explique de plusieurs façons :

- > Tout d'abord, rappelons que l'on parle ici d'une ventilation par quartier, les croissances d'effectifs étant déjà par ailleurs modélisées à l'échelle communale. En d'autres termes, pour ce qui est des effectifs, les projections localisent déjà la croissance, quoiqu'à l'échelle communale.
- > Ensuite, les grands projets de logements connus en RBC se concentrent souvent dans des zones ou aux marges de zones déjà densément peuplées et connaissant une croissance démographique significative.
- > Enfin, l'impact des croissances à l'échelle des quartiers de résidence sera attribué aux différents établissements scolaires en tenant compte des distances que parcourent en général les élèves. Ces distances sont nettement plus importantes dans le secondaire que dans le fondamental et tendent à lisser quelque peu l'impact de la localisation précise des croissances de population.

Au final, il a été décidé de ne pas utiliser la localisation des grands projets de logements connus comme variable de ventilation complémentaire de perspectives de population communales. Deux raisons principales à ce choix, outre le relativement faible impact de ces projets sur les résultats finaux :

- a. Tout d'abord, une grande incertitude existe quant au délai de finalisation des différents projets d'urbanisation identifiés. Certains projets en sont encore au stade d'intention ou de Plan d'Aménagement Directeur (PAD), donc encore loin d'une demande de permis de bâtir ou d'un chantier. En outre, les projets sont souvent décrits dans leur ensemble alors que leur mise en œuvre peut se faire par phases échelonnées dans le temps.
- b. Ensuite, on observe une réelle difficulté à estimer le nombre de ménages attendus, mais aussi de ménages avec enfant(s) en âge de scolarité. Souvent, les avant-projets sont peu précis pour ce qui est de la description des unités de logement : différentes fonctions exprimées en surfaces, taille et typologie imprécises des logements. La part exacte de logement social est à ce titre une variable importante (ils sont souvent directement occupés par des familles avec enfants), mais qui fait souvent l'objet d'âpres discussions jusqu'à l'obtention du permis d'urbanisme. On ne peut en fait voir clair que lorsqu'une demande de permis de bâtir est effectivement déposée (voire acceptée) et les logements décrits dans les plans définitifs. Enfin, il faut pouvoir anticiper les profils de ménages qui occuperont effectivement ces logements, ce qui nécessiterait idéalement d'avoir un suivi longitudinal du peuplement progressif des nouveaux quartiers bruxellois, étude qui n'est à notre connaissance pas disponible aujourd'hui.

NOTRE
ÉCOLE
ENGAGE
SOLUTIONS
MEILLEURE
MOBILITÉ



02

**COMBIEN DE PLACES
DISPONIBLES
AUJOURD'HUI ET EN
2025 ? ET OÙ ?**

Cette section avait initialement pour objectif d'évaluer la capacité scolaire existante par zone géographique, Communauté, degré et forme d'enseignement, et, dans la mesure du possible, leur transcription en matière d'infrastructures scolaires (exprimées en nombre de places et en infrastructures critiques telles qu'ateliers, laboratoires...). En effet, pour identifier un besoin, il s'agit de confronter une demande (le nombre d'élèves à scolariser, lié à la croissance démographique) à une offre (le nombre de places disponibles dans les écoles, dans les différentes filières).

Pour établir le nombre de places, il s'agissait de récolter les données et de prendre en compte les points de vue d'acteurs « clefs » de l'enseignement (tous réseaux) en Région bruxelloise à propos de la problématique du besoin de places dans l'enseignement secondaire. Ont été rencontrés les interlocuteurs des principaux pouvoirs organisateurs (ou fédérations de pouvoirs organisateurs) actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale. De par leurs responsabilités institutionnelles et opérationnelles, ces interlocuteurs disposent d'une expertise certaine à propos de ce dossier à haute technicité. À ce titre, ils ont été interrogés comme informateurs privilégiés. En tant que responsables des réseaux, ces interlocuteurs sont également porteurs des intérêts et visions de ceux-ci. D'où la nécessité de croiser les points de vue pour reconstituer un panorama complet de la problématique et des enjeux. Les entretiens, d'une durée de deux heures, ont été retranscrits. C'est donc de manière inductive et systématique qu'ils ont été analysés pour y relever les différentes dimensions, facteurs et pistes évoqués. Comme il ne s'agissait pas d'effectuer une analyse comparative des positions des différents acteurs, mais bien d'instruire précisément le dossier tout en respectant une certaine confidentialité, la plupart du temps, une parole libre s'est exprimée. Nous renvoyons le lecteur, pour plus de détails, aux deux rapports annexes relatant respectivement les résultats de la consultation des acteurs francophones⁹ et néerlandophones¹⁰.

Un des faits saillants de cette consultation mais aussi de l'analyse des données disponibles a rapidement émergé : la mesure des capacités est actuellement peu précise, non exhaustive et difficilement consolidable.

Dès lors, cette partie du rapport s'attelle à expliquer pourquoi il n'est pas possible d'obtenir une vision globale du nombre de places disponibles en Région bruxelloise. Elle propose aussi une méthode pour estimer les capacités présentes et futures à partir des données disponibles pour l'ensemble du système, à savoir les comptages d'élèves subsidiés, mais en discutant de manière critique ce choix méthodologique et ses conséquences.

2.1. POURQUOI ESTIMER ET NON PAS COMPTABILISER DES CAPACITÉS ?

2.1.1. Un manque de vision consolidée, une métrique inadaptée

La connaissance globale de la situation en termes de capacités et de places est très partielle et imparfaite. Dans l'enseignement secondaire francophone, la situation est connue uniquement pour la première année commune du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire (via le Décret inscriptions et la récolte de données opérée par la Commission interréseaux des inscriptions de la Fédération Wallonie-Bruxelles - CIRI). Le Décret inscriptions a permis de souligner la saturation croissante, mais non systématique du premier degré des écoles secondaires bruxelloises.

9. FRANSSSEN, Abraham, GARELLY, Aude et VOSSEN, Émilie, 2017. *Évaluation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale. Points de vue des acteurs de l'enseignement francophone à Bruxelles*. Bruxelles : Université Saint-Louis - Bruxelles.

10. HEMMERECHTS, Kenneth et KAVADIAS, Dimokritos, 2017. *Schoolcapaciteit in Brussel. Visies van stakeholders uit het Nederlandstalig Brussels onderwijs*. Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel.

Dans l'enseignement néerlandophone, malgré la perception d'un déficit de capacité dans le fondamental, tous les acteurs n'ont pas (encore) fait part d'un déficit généralisé dans l'enseignement secondaire (il y aurait de la place pour tous selon leurs préférences) mais plutôt d'un déficit ciblé. En d'autres termes, il n'y aurait pas de problème à l'heure actuelle si les places disponibles étaient interchangeable (« en moyenne, il n'y a pas de problème »), mais ce n'est pas le cas dans la pratique. Il y a plusieurs facteurs qui jouent un rôle dans la raison pour laquelle certaines écoles ont plus ou moins de places disponibles : localisation, attractivité, filières d'études proposées et... choix des parents qui optent préférentiellement pour des écoles à fort profil « général » (ASO)¹¹. De plus, les analyses réalisées par le Lokaal Overleg Platform (LOP) Brussel Secundair Onderwijs indiquent que certaines années d'étude et/ou options, non seulement dans le général (ASO), mais aussi dans le technique (TSO) et certainement dans le professionnel (BSO), ont atteint leur pleine capacité. Du côté néerlandophone, un problème général de capacité semble donc se profiler. Notons que des adaptations du système d'inscription organisé par le LOP pour le secondaire sont en cours pour faire face à la (trop) forte demande pour certaines écoles. Et de nombreuses créations de places scolaires sont à l'agenda à l'horizon 2025.

La perception et l'analyse de la situation sont en outre très variables selon les pouvoirs organisateurs (PO), dont certains ont une connaissance très fine de la situation au niveau local. Par souci de discrétion des écoles, le partage d'informations (entre PO, entre réseaux, entre Communautés) est faible, si pas inexistant. Des questions restent aussi posées pour les élèves qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, qui peuvent quitter le système à tout moment et qui sont, de ce fait, difficiles à « suivre ».

Les acteurs ont souligné qu'il existe des tentatives de mise en place de systèmes de monitoring, mais en ordre dispersé, ce qui rend difficile, voire impossible, toute anticipation globale à l'échelle régionale. Ils soulignent aussi que le cloisonnement des systèmes d'inscription engendre des doubles inscriptions (au sein des et entre Communautés mais aussi entre la RBC et la Flandre au sein du système néerlandophone).

Dès lors, les données consolidées ou consolidables issues des Communautés restent largement construites sur base des inscriptions (élèves subsidiés), et donc exprimées en nombre d'élèves et non pas de places (puisque les places non occupées n'y apparaissent peu ou pas). Les acteurs ont conscience du besoin d'estimer le nombre de places pour piloter le système, mais les démarches en ce sens restent à ce jour limitées à certains segments du système éducatif.

Une alternative potentielle à un cadastre des places serait de comparer les groupes-classes à des normes pour évaluer la saturation. Mais dans la structure de données disponibles actuellement, la comptabilisation du nombre d'élèves au niveau des classes et options (ou groupes d'options) en vue de le confronter aux éventuelles normes en vigueur est très malaisée :

- > Pour **l'enseignement subventionné francophone**, il existe des fichiers sur les nombres d'heures (« de cours ») programmées, par établissement pour chaque position dans l'enseignement (par exemple, pour la première année du 3^e degré général), et par cours et options, avec les nombres d'élèves correspondants, et même le nombre de groupes. Ici (et ici seulement), on peut donc arriver à une échelle « classe » (et donc places...).
- > Par contre, pour **l'enseignement organisé directement par la Fédération Wallonie-Bruxelles**, on dispose du même type d'information, mais **sans** le nombre d'élèves et de groupes d'élèves. On peut donc potentiellement savoir qu'une option est suivie, mais pas par combien d'élèves¹².
- > Pour la **Communauté flamande**, le problème est similaire, voire accentué par la grande autonomie de gestion des établissements et l'absence de fichiers structurés par classes qui en découle.

11. À noter que ce constat semble se vérifier aussi dans l'enseignement secondaire francophone.

12. Imaginons qu'une option soit mise en place pour 6 élèves seulement, dans une classe qui pourrait en accepter le double. Un doublement du nombre d'élèves ne conduirait pas dans ce cas à un manque d'offre. Par contre, si l'option est mise en place pour 25 élèves, alors que 24 est considéré comme un maximum, le moindre élève en plus conduit théoriquement à devoir diviser la classe, ce qui peut poser des problèmes de disponibilité de locaux. Pour les labos, la situation est encore plus compliquée : il faudrait savoir dans quelle mesure ils sont saturés, ce qui ne pourrait se faire sans une lourde enquête complémentaire sur le terrain (et de facto hors cadre de la présente démarche).

Ce que nous apprend la déclaration des places. L'exemple des données de la CIRI en Fédération Wallonie-Bruxelles¹³.

Dans l'enseignement secondaire francophone, il y a, de la part de chaque établissement, une déclaration de places disponibles pour la première année commune (première secondaire), en lien avec le Décret inscriptions et le rôle de la CIRI (Commission interréseaux des inscriptions de la FWB, en charge de gérer les demandes d'inscription en première année secondaire). Cette déclaration de places disponibles peut être ajustée jusqu'au mois d'août. C'est le seul endroit du système francophone où l'on dispose d'une déclaration précise et mise à jour, du nombre de places.

Par exemple, les chiffres communiqués par la CIRI fin avril 2017 pour la rentrée de septembre 2017 en Fédération Wallonie-Bruxelles sont les suivants :

- > À la date du 24 avril 2017, 93 % des élèves qui se sont inscrits en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire sont accueillis dans l'école de leur premier choix (soit 80 % en RBC, 92 % dans le Brabant wallon, 97 % dans le reste de la Wallonie).
- > À cette date, 1 264 élèves sont sur liste d'attente en Fédération Wallonie-Bruxelles (dont 934 enfants visant une école secondaire en RBC) et représentent près de 3 % de l'ensemble des jeunes concernés.
 - 61 des 107 écoles bruxelloises sont déjà complètes.
 - En Brabant wallon, c'est le cas de 16 écoles sur 36.
- > Toujours à cette date, 17 621 places en 1^{re} année secondaire sont libres en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 1 679 places dans 46 écoles bruxelloises.

Clairement, et sans même tenir compte de l'autocensure des parents, c'est en Région bruxelloise que l'on s'éloigne le plus d'une logique de libre choix à l'entrée du secondaire. Si, globalement, la capacité est suffisante, à l'échelle des établissements, les saturations concernent plus de la moitié des écoles.

2.1.2. Un déficit variable selon l'échelle et le profil d'école considéré

La consultation des acteurs de l'enseignement bruxellois a souligné la forte différence entre déficit réel (global) de places et déficit dû à une « mauvaise » répartition des élèves. Il reste ainsi des places disponibles dans des écoles secondaires du Sud-Est de la Région alors que le déficit de capacité est déjà très perceptible au Nord-Ouest.

L'attractivité des écoles joue aussi un rôle majeur dans la saturation du 1^{er} degré. Le réseau (par exemple, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles semblerait avoir globalement moins bonne réputation selon certains acteurs interviewés), mais surtout les formes d'enseignement offertes par l'école jouent un rôle majeur. Concrètement, le premier degré des écoles offrant du technique et du professionnel est souvent moins demandé/fréquenté, ce qui explique qu'une part significative des établissements

soit « sous-occupée » dans le degré inférieur. Dans un contexte où ce sont souvent les 6 années du secondaire qui sont évaluées par les parents, les écoles avec une « étiquette » qualifiant sont très peu attractives, particulièrement pour les options « lourdes » et pour les écoles localisées dans des quartiers défavorisés.

Par ailleurs, côté francophone, on constate une demande en forte croissance pour des écoles spécifiques (pédagogies actives, confession musulmane ou protestante).

Enfin, côté néerlandophone, beaucoup d'écoles au profil général dominant sont historiquement orientées vers les élèves issus de la périphérie. Certains acteurs considèrent d'ailleurs que ce type d'écoles est en surnombre.

Si des réserves de capacité peuvent exister quand on totalise l'offre à l'échelle régionale, ce bilan positif (qu'il faudrait à tout le moins valider en comptabilisant réellement les places) peut donc masquer de nombreuses situations de déficit local (au niveau des quartiers, des établissements, des orientations, etc.).

13. Voir FRANSSSEN, Abraham, GARELLY, Aude et VOSSEN, Émilie, 2017. *Évaluation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale. Points de vue des acteurs de l'enseignement francophone à Bruxelles*. Bruxelles : Université Saint-Louis - Bruxelles.

La problématique du « manque de places » dans l'enseignement secondaire ne peut donc pas être appréhendée de manière strictement quantitative, en considérant qu'un élève équivaut à une place. Si l'on était dans une logique de planification à l'extrême, il y aurait actuellement assez de places. Mais, si on ne veut pas éliminer la possibilité de choix pour les parents, l'évolution de la population fait qu'il faut créer des places à certains endroits même si des places ne sont pas occupées ailleurs.

Dans un marché scolaire qui est à la fois ouvert et partiellement régulé, égalitaire et hiérarchisé, mouvant (du côté des évolutions quantitatives et qualitatives de la demande) et rigide (du côté des évolutions quantitatives et qualitatives de l'offre), globalisé au territoire de la Région bruxel-

loise et localisé au niveau des communes et des quartiers, l'adéquation (ou la non adéquation) de l'offre et de la demande s'effectue de manière qualitative et segmentée.

Le problème n'est pas seulement celui du manque de places ; il est surtout celui de la distribution des places disponibles et de l'ajustement de l'offre à la demande :

- > Places disponibles, mais éloignées du domicile de l'élève,
- > Places disponibles, mais dans un réseau, une école, un environnement, une filière ou des options insuffisamment attractives.

2.2. ESTIMATION DE LA CAPACITÉ EXISTANTE

Faute de cadastre des places physiques disponibles, l'estimation se fait donc sur la base des effectifs observés. La question qui se pose immédiatement est celle des effectifs de référence à considérer.

Il est en effet possible de se baser sur une norme du type « (part de) la capacité maximale observée sur la période précédant l'estimation, par établissement et filière », dans la logique adoptée par le *capaciteitsmonitor voor het leerplichtonderwijs*¹⁴ en Communauté flamande et les démarches entreprises au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour objectiver les besoins. C'est ce que l'on qualifie couramment de méthode « des maximas ».

On peut raffiner ces méthodes, dite « des maximas », en tenant compte, établissement par établissement, de l'évolution des effectifs. Par exemple, à partir des données à notre disposition, nous pourrions estimer la capacité en prenant la moyenne des 2 effectifs maximas (2 pour limiter les aléas) observés lors des 10 dernières années (pour éviter au maximum les chiffres « aberrants » qui pourraient être dus à une sur-occupation des locaux). Si les effectifs sont en claire décroissance, on pourrait ne prendre que les maximas observés plus récemment (6 dernières années). À l'inverse, en cas de croissance claire, on prendrait le dernier effectif s'il est maximal. Évidemment, si le maximum historique est hors de la période d'observation déterminée par les données, il échappe à la démarche.

14. GROENEZ, Steven et SURKYN, Johan, 2015. *Een capaciteitsmonitor voor het leerplichtonderwijs*. Leuven: KULeuven, HIVA. http://www.briobrusssel.be/assets/onderzoeksprojecten/meta_analyse_capaciteitsmonitor.pdf

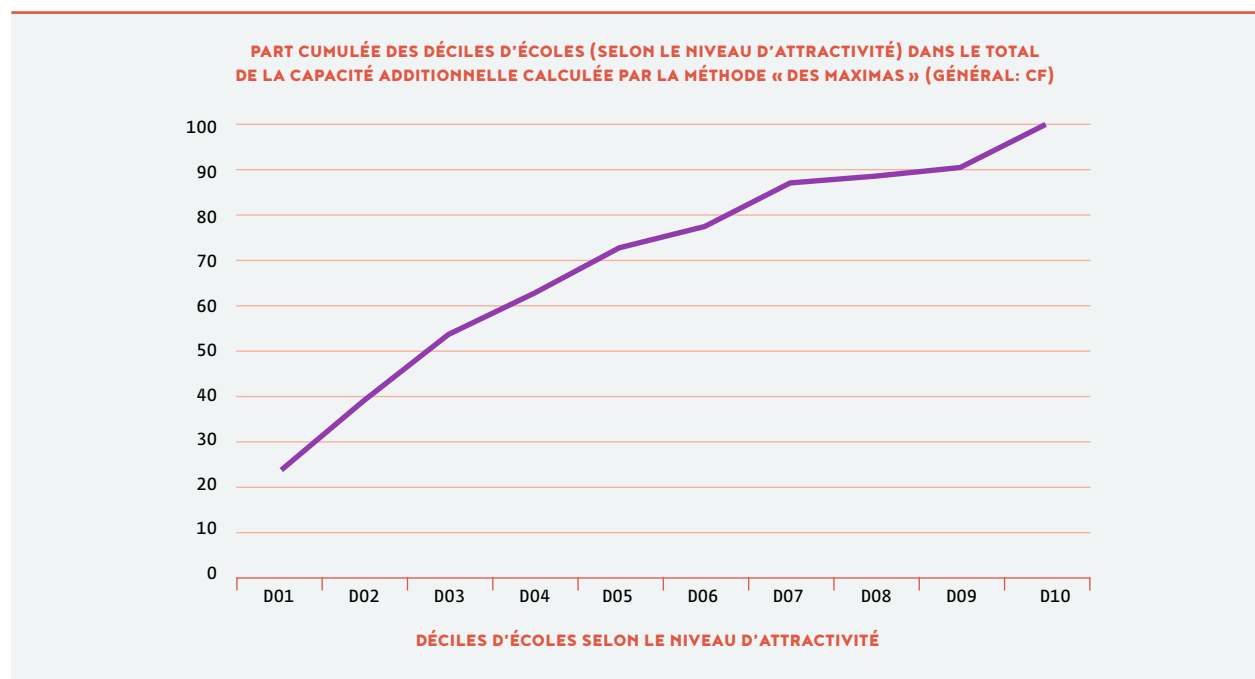
Cette méthode a toutefois pour effet de maximiser la capacité des écoles existantes, individuellement mais aussi globalement (si les écoles ne rencontrent pas leur maximum la même année). Or, la consultation des acteurs a montré que la capacité non mobilisée (et peut-être difficilement mobilisable) tend à se concentrer dans certains établissements et/ou filières peu demandés. Il convient donc d'identifier quel type d'écoles constitue les « réservoirs » de capacité tels que calculés par la méthode « des maximas ».

Nous avons examiné la question au travers du cas de l'enseignement général organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'analyse confirme l'hypothèse selon laquelle les « réservoirs » de places générés par la méthode « des maximas » lors des dernières années se concentrent davantage dans les écoles peu demandées. C'est là que l'écart entre les derniers effectifs et les effectifs issus de la méthode « des maximas » est le plus grand (figure 5). C'est donc pour ces écoles peu demandées que la méthode « des maximas » conduit à une forte surestimation des capacités.

Pour établir ce constat, l'attractivité des écoles a été approchée via leur composition sociale¹⁵. Dans chaque école, la part des élèves vivant dans une famille avec un adulte diplômé au minimum du secondaire supérieur a été comparée à la part qu'on devrait observer si l'école recrutait au hasard dans son bassin de recrutement théorique (bassin établi en fonction du profil distance domicile-école de l'école). Cet exercice a été réalisé pour les écoles du secondaire ordinaire, tous degrés et filières confondus. Les écoles ont ensuite été classées par décile d'attractivité croissante, regroupant chacun 10 % des élèves du général (voir figure 5 ci-contre). C'est bien dans le décile d'écoles les moins attractives que se concentrent le plus les réservoirs de places. Ainsi, les deux premiers déciles en regroupent 39 %, soit un peu plus à eux seuls que les 6 déciles les plus attractifs (37 % des places en réserve). Les parts correspondantes sont de 42,5 % et 32,5 % si l'on ne prend en considération que les surplus de capacités supérieurs à 102 % des derniers effectifs. En considérant comme nécessaire une surcapacité de 2 %, on voit que la très grande majorité des places théoriquement en excès se concentrent dans les quatre premiers déciles. Les deux-tiers (67,5 %) des réserves de capacité se trouvent ainsi dans les 40 % d'écoles les moins attractives.

15. Le lien entre composition sociale et recrutement des établissements est analysé notamment dans MARISSAL, Pierre, 2017. « La mixité sociale résidentielle favorise-t-elle la mixité scolaire ? Le cas Bruxellois », *Belgeo* [En ligne], 2-3. <http://journals.openedition.org/belgeo/20313>

FIGURE 5 : RÉPARTITION DES ÉCARTS ENTRE LA COMPTABILISATION DES DERNIERS EFFECTIFS ET L'APPLICATION DE LA MÉTHODE « DES MAXIMAS », EN FONCTION DU DEGRÉ D'ATTRACTIVITÉ DE L'ÉCOLE, ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL, COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, 2006-2015.



	Q1	dont d1	Q2	Q3	Q4	Q5	dont d10
Dernier effectif / capacité estimée selon la méthode «des maximas» (logique taux d'occupation)	91,0	88,6	93,5	97,7	98,2	98,7	97,9
Capacité estimée selon la méthode «des maximas» / dernier effectif (logique taux de saturation)	109,9	112,9	107,0	102,4	101,9	101,3	102,1
Part (%) des réserves totales (l'on considère qu'il y a une réserve si la capacité estimée > 102% du dernier effectif)	42,5	26,1	25,0	15,7	7,7	9,1	7,1

Q1-5: quintiles d'attractivité regroupant chacun 20 % des écoles classées en ordre croissant d'attractivité. D1-10: déciles regroupant 10 % des écoles classées en ordre croissant d'attractivité. Nous soulignons que la méthode d'estimation dite « des maximas » appliquée ici diffère légèrement de celle appliquée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ses propres estimations, essentiellement par une plus grande prudence. La méthode « des maximas » tend probablement à surestimer les capacités non utilisées. Les derniers effectifs observés ne prennent pas en compte les éventuelles places inoccupées, même si, dans certains cas, ces effectifs peuvent inclure des situations de sur-occupation des infrastructures. La méthode des derniers effectifs doit donc être considérée comme une estimation basse des capacités disponibles. La consultation des acteurs et le caractère non équilibré selon l'attractivité des écoles illustré ici font que c'est cependant cette estimation basse qui sera adoptée dans la suite du travail, dans le cadre d'une approche qui se veut prudente et pragmatique à court et moyen terme.

Source : BCSS, ETNIC

Compte tenu de la forte concentration des surcroits de capacité engendrés par la méthode « des maximas » dans des établissements visiblement peu demandés, il nous paraît peu pertinent de « maximiser » l'estimation de l'offre disponible en adoptant cette méthode.

Nous avons donc décidé d'estimer la capacité disponible en 2015 sur base du nombre d'élèves inscrits au cours de la dernière année scolaire pour laquelle nous disposions des données, soit 77 049 pour l'enseignement francophone et 13 214 pour l'enseignement néerlandophone. Ce faisant, en nous basant sur une hypothèse de saturation de l'offre existante plutôt que sur la méthode « des maximas » (voir le tableau 2 pour une comparaison de ces

deux méthodes d'estimation de la capacité existante), nous ne tenons pas compte d'une capacité physique existante et sous-utilisée, en la considérant de facto comme non automatiquement mobilisable du fait d'un défaut d'attractivité de certains établissements couplé au principe de liberté de choix de l'établissement accordée aux parents. Cela ne veut évidemment pas dire que cette capacité n'existe pas, mais bien que sa mobilisation n'est pas réalisable à court terme et doit faire l'objet d'une réflexion en soi. Cela est clairement ressorti de la consultation des acteurs, en partie critiques face à la méthode « des maximas », et qui ont aussi souligné qu'une réflexion sur l'attractivité et la structure de l'offre est indispensable.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DE DEUX MÉTHODES D'ESTIMATION DE LA CAPACITÉ SCOLAIRE EXISTANTE.

	Hypothèse de saturation de l'offre existante	Méthode «des maximas»
Effectifs observés	Nombre d'élèves inscrits au cours de la dernière année scolaire pour laquelle on dispose de données	Capacité maximale observée au cours de la période précédant l'estimation, par établissement et forme d'enseignement
Limite(s) de la méthode	Non-prise en compte d'une capacité physique existante et sous-utilisée. Cela implique donc, dans la réflexion sur les solutions locales à apporter, d'envisager des créations nouvelles ainsi que «l'activation» des places existantes non utilisées faute de demande	Surestimation du nombre de places disponibles en maximisant la capacité des écoles existantes, individuellement mais aussi globalement (si les écoles ne rencontrent pas leur maximum la même année; il en va de même par degré et par forme d'enseignement) Inversement, tendance à sous-estimer les besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise
Hypothèse sous-jacente	Mobilisation de la capacité sous-utilisée peu plausible à court terme	Réserve de capacité encore mobilisable. Mais comme on observe une concentration des réserves de capacité (générées par la méthode «des maximas») dans des établissements et/ou formes d'enseignement actuellement peu demandés, cela implique la possibilité de rapidement pouvoir influencer sur l'attractivité de ces établissements

Cette discussion méthodologique souligne le fait que l'estimation des capacités existantes est moins aisée et probablement plus dépendante des hypothèses adoptées

que l'estimation de la demande. Nous en tiendrons compte dans l'interprétation des résultats et dans les recommandations.

2.3. ESTIMATION DE LA CAPACITÉ CRÉÉE D'ICI 2025

L'estimation de la capacité créée entre 2015 et 2025 est issue du monitoring de l'offre scolaire en RBC développé par le Service École de perspective.brussels (voir le tableau 3 et la cartographie en annexe 2).

Le monitoring de l'offre scolaire vise à compiler les projets de création de places scolaires qui permettent d'augmenter la capacité totale d'un établissement existant ou qui permettent la création d'un nouvel établissement, dans l'enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé), sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de 2010.

Le monitoring de l'offre scolaire comptabilise les projets de création de places dans les établissements scolaires bénéficiant de subsides publics en provenance des Communautés ou de la Région de Bruxelles-Capitale. Sont également repris, les projets de création de places dans l'enseignement officiel subventionné faisant l'objet d'un accord de principe du Collège des Bourgmestres et Échevins ou du Conseil communal.

Dans le cadre de l'estimation de la capacité créée à l'horizon 2025, deux catégories de projets ont été extraites de cet outil de suivi :

- > Les projets « en cours » dont la réalisation en 2025 est très probable, soit car les permis d'urbanisme ont déjà été octroyés, soit car à la date d'élaboration de la présente étude, les projets en question sont déjà en cours de réalisation ou partiellement réalisés.
- > Les projets « programmés », dont la réalisation bien que non garantie d'ici 2025, est très probable, étant donné qu'une décision de réalisation du projet a déjà été adoptée par un acteur public.

TABLEAU 3 : CAPACITÉS EN 2015 ET PROJETS « EN COURS » ET « PROGRAMMÉS » À L'HORIZON 2025, EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, PAR COMMUNAUTÉ, DEGRÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT.

		Degré 1	Général : degrés 2,3	Technique- Professionnel : degrés 2,3	Sous-total Degré 1 + Général degrés 2,3
Enseignement francophone	I. Capacités 2015	26464	26065	24520	52529
	II. Projets « en cours »	2283	3083	523	5366
	III. Projets « programmés »	2504	1630	1094	4134
	Total de l'offre potentielle en 2025 (I+II+III)	31251	30778	26137	62029
Enseignement néerlandophone	I. Capacités 2015	4789	4623	4252	9412
	II. Projets « en cours »	1392	234	274	1626
	III. Projets « programmés »	352	426	166	778
	Total de l'offre potentielle en 2025 (I+II+III)	6533	5283	4692	11816

La dernière colonne somme le premier degré et les 2^e et 3^e degrés généraux, dans l'optique de souligner les bilans dans des segments de l'offre dont les locaux sont relativement standardisés (salles de classe et locaux destinés aux cours généraux), et éventuellement substituables. L'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Source : calculs d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA et Service École de perspective.brussels

En cas d'absence d'indication dans les données disponibles quant à la forme et/ou au degré d'enseignement, nous avons adopté la répartition actuelle dans les établissements scolaires concernés.

Bien évidemment, dans le cas où une partie des projets est déjà réalisée en 2015, on a pris soin de retrancher des chiffres du monitoring de l'offre scolaire les élèves déjà repris dans les comptages des Communautés.

Il convient de bien spécifier une hypothèse forte dans la suite de ce travail : on suppose que toutes les places créées au travers de ces projets seront occupées, ce qui ne va pas automatiquement de soi puisqu'on observe actuellement des établissements où il reste des places disponibles. Les chiffres relatifs aux projets sont donc bien une estimation maximale de la capacité créée à l'horizon 2025. De même, on suppose qu'aucune place actuelle ne disparaîtra de l'offre à l'avenir.



03

**OÙ CRÉER
DES ÉCOLES ?**

ESTIMER ET

LOCALISER

LA DEMANDE

INSATISFAITE EN 2025

Cette partie a pour objectif d'identifier par Communauté, forme et degré, des zones de carence où la création de places dans l'enseignement secondaire devrait être privilégiée.

C'est donc dans cette partie que nous confrontons les estimations de l'offre et la demande, d'abord par grands segments de l'offre (1^{er} degré, 2^e et 3^e degrés du général, 2^e et 3^e degrés technique et professionnel), ensuite plus finement dans l'espace bruxellois en tenant compte du comportement de mobilité des élèves.

3.1. CONFRONTATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN 2025

Avant même de spatialiser l'offre et la demande pour identifier les zones de carence, la confrontation des totaux permet de mettre en évidence les segments de l'offre d'enseignement secondaire les plus problématiques en RBC. Concrètement, les tensions sont identifiées en comparant la perspective de population scolaire en 2025 (réalisée par l'IBSA) à la capacité 2015 (les élèves subsidiés) à laquelle on ajoute les projets de création de places scolaires « en cours » et « programmés » pour reconstituer une offre potentielle en 2025.

La lecture du tableau 4 nous apprend qu'en maintenant l'offre actuelle d'enseignement secondaire constante (capacités 2015), il y aurait d'importants déficits de places

à l'horizon 2025 dans tous les segments de l'enseignement secondaire au sein des deux Communautés, au vu de la forte croissance de la population scolaire attendue en Région bruxelloise (selon les projections de l'IBSA).

Cela étant, les projets de création de places « en cours » et « programmés » dans l'enseignement secondaire d'ici 2025 permettront de résorber en partie ce manque de places, à condition que tous les projets se réalisent de facto, dans les délais impartis, et soient effectivement occupés.

En tenant compte des projets de création de places et sous réserve de toutes les hypothèses qui sous-tendent ces perspectives¹⁶, ce serait dans l'enseignement secondaire francophone qu'on observerait les déficits les plus importants et les plus pressants en 2025 en Région bruxelloise : 686 places manquantes dans le 1^{er} degré et 3 037 dans les 2^e et 3^e degrés techniques et professionnels.

Mais on constate à terme un excédent de capacité dans le général côté francophone, sous réserve bien entendu de la réalisation et de l'occupation effective de tous les projets de création de places scolaires ainsi que du maintien de la répartition actuelle entre les formes d'enseignement. Cet excédent de places reflète peut-être une demande des parents et/ou une volonté de PO de réorienter l'offre d'enseignement (voire pourrait être redirigé temporairement vers le 1^{er} degré). On notera toutefois qu'il est aussi largement tributaire de la réalisation des projets « programmés » en sus des projets « en cours ». Les déficits au sein du 1^{er} degré et du qualifiant seraient quant à eux bien plus importants sans les projets « programmés ».

16. Dont le fait que la répartition des élèves entre Communautés se base sur une « photographie » de la situation de 2015 et serait susceptible d'évoluer à l'avenir (sans que l'on puisse approcher actuellement cette évolution, bien trop incertaine).

TABLEAU 4 : CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ EN 2015 ET DES PROJECTIONS DE POPULATION SCOLAIRE À L'HORIZON 2025, EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, PAR COMMUNAUTÉ, DEGRÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT.

		Degré 1	Général : degrés 2,3	Technique- Professionnel : degrés 2,3	Sous-total Degré 1 + Général degrés 2,3
Enseignement francophone	Capacités 2015	26 464	26 065	24 520	52 529
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	31 937	30 284	29 174	62 221
	Déficits de places (à offre constante)	-5 473	-4 219	-4 654	-9 692
Enseignement néerlandophone	Capacités 2015	4 789	4 623	4 252	9 412
	Projections de population scolaire 2025 (IBSA)	5 718	5 574	4 563	11 292
	Déficits de places (à offre constante)	-929	-951	-311	-1 880
Total Région de Bruxelles-Capitale	Somme des déficits (à offre constante)	-6 402	-5 170	-4 965	-11 572
	Somme des déficits en tenant compte des projets «en cours» et «programmés» à l'horizon 2025 (sous réserve des hypothèses sous-tendant ces perspectives)	-686	-291	-3 037	-192

La dernière colonne somme le premier degré et les 2° et 3° degrés généraux, dans l'optique de souligner les bilans dans des segments de l'offre dont les locaux sont relativement standardisés (salles de classe et locaux destinés aux cours généraux), et éventuellement substituables. L'enseignement spécialisé, l'enseignement en alternance et les autres formes spécifiques ne sont pas pris en compte dans ce tableau comparatif. Le total régional somme les déficits constatés dans chacune des Communautés (les surplus éventuels dans l'une des deux Communautés ne sont pas pris en compte ici, puisque le libre choix de l'école accordé aux parents implique que chaque enfant peut être scolarisé dans la langue d'enseignement de son choix).

Source : calculs d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA et Service École de perspective.brussels

3.2. SPATIALISATION DE LA DEMANDE INSATISFAITE

Dans ce rapport, nous avons à de multiples endroits souligné que la confrontation de la demande à l'offre ne peut décentement pas se faire, en Région bruxelloise, de manière globalisée. Le bilan par degré et filière montre que le besoin est concentré dans certains segments de l'offre d'enseignement. On peut évidemment penser que ce bilan varie également dans l'espace. C'est dans cette optique que s'inscrit la démarche de spatialisation de la demande insatisfaite à l'horizon 2025.

Le principe général de cette démarche est d'identifier les quartiers où résident des élèves qui se dirigent vers des écoles (existantes ou programmées) qui verraient, du fait de ces flux, leur capacité saturée. Les flux entre lieux de résidence et écoles sont estimés en fonction du comportement moyen de mobilité du segment de l'enseignement dans lequel les élèves sont inscrits en 2015.

L'idée est donc ici non pas tant d'identifier des établissements saturés, mais des quartiers où résident des élèves « recrutés » par des établissements en voie de saturation. De la sorte, on peut identifier les zones de tension au lieu de résidence et réfléchir ensuite à la manière de desservir au mieux ces zones par une offre scolaire supplémentaire.

3.2.1. Méthode d'allocation de la demande à la capacité

Le nombre d'élèves à scolariser par secteur statistique de résidence est estimé à partir de la ventilation des perspectives de population de l'IBSA au prorata de la population scolaire actuelle du secteur et de son vieillissement sur place. Reste à attribuer ces populations scolaires (au lieu de résidence) à des écoles pour identifier, par quartier, la part des flux qui se ferait vers des écoles saturées en 2025.

Concrètement, les flux d'élèves F_{ij} depuis un secteur statistique de résidence i [comptant un effectif total de Eff_SS_i élèves] vers une école j [ayant une capacité totale de Cap_EC_j] sont, selon ce modèle, proportionnels aux effectifs du secteur et à la capacité de l'école, et inversement proportionnels à la distance. Formellement, ils sont calculés selon la relation suivante :

$$F_{ij} = [\text{Coef_SS}_i \cdot \text{Eff_SS}_i \cdot \text{Coef_EC}_j \cdot \text{Cap_EC}_j] \cdot [1/(d_{ij})^{\delta}]$$

où

- > d_{ij} est la distance entre le secteur i et l'école j [avec une distance plancher de 500m]
- > Coef_SS_i est le coefficient « émetteur » du secteur statistique i
- > Coef_EC_j est le coefficient « attracteur » de l'école j
- > L'exposant δ a été déterminé empiriquement [c'est celui qui, pour une catégorie donnée d'enseignement, donne la meilleure corrélation entre, d'une part, la répartition effectivement observée par classes de distance secteurs-écoles, et, d'autre part, la répartition prévue selon la relation en $1/(d_{ij})^{\delta}$]. Il se décline comme suit, sachant que plus le δ est faible, plus longues sont les distances parcourues par les élèves :

CF : D1+Général23 : 1,7 Technique-Prof. : 1,2

VG : D1+Général23 : 1,5 Technique-Prof. : 0,9

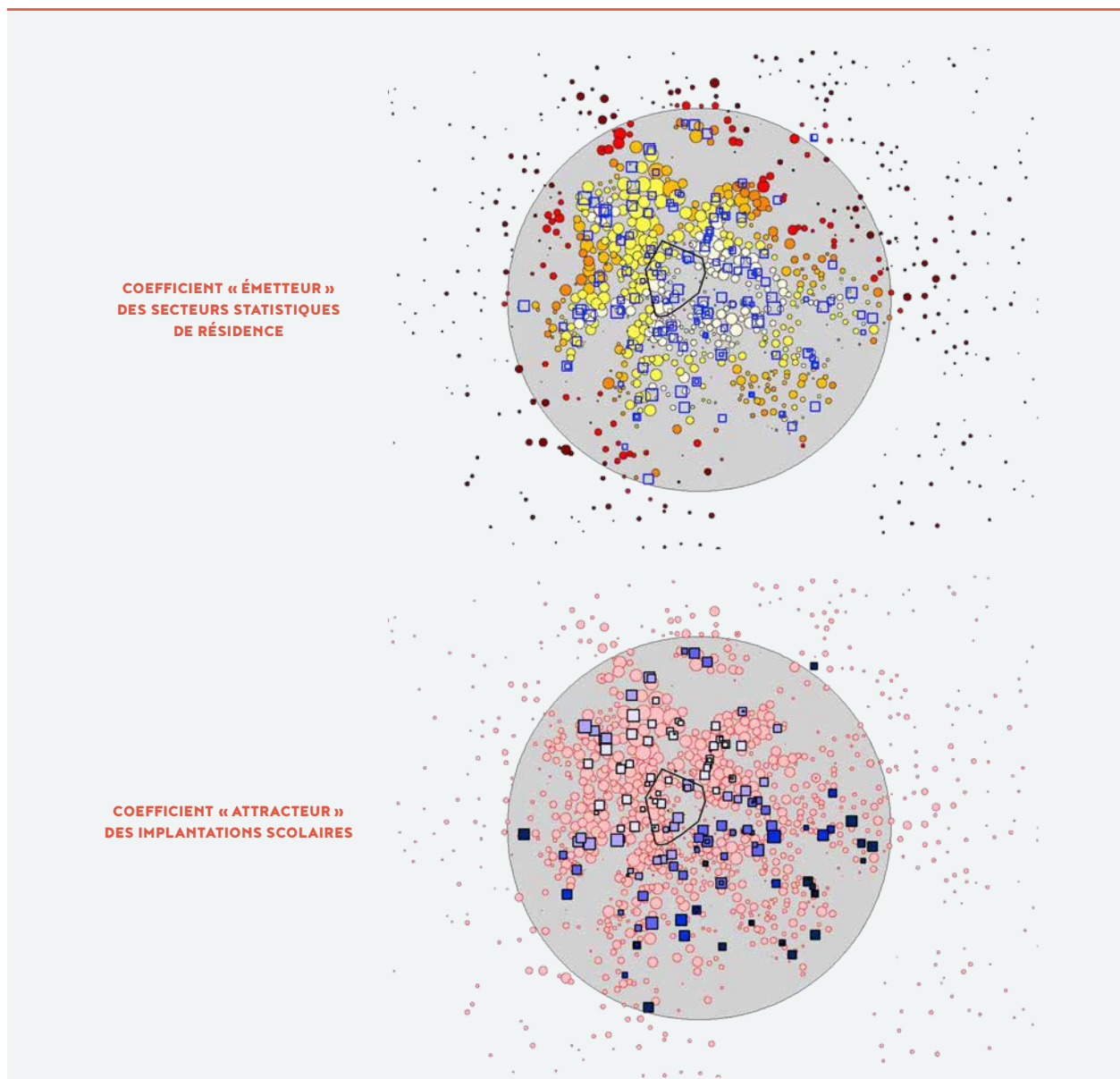
Ce modèle gravitaire doublement contraint détermine les flux théoriques de chaque secteur statistique de résidence vers chaque implantation scolaire de manière à ce que :

- a. Les sommes aux lieux de résidence et aux lieux de scolarité soient respectées. Dès lors, la somme des élèves scolarisés par le modèle dans toutes les implantations, et résidant dans un secteur statistique donné, correspond bien au nombre d'élèves résidant effectivement dans ce secteur. Et la somme des élèves affectés par le modèle à une implantation, et venant de l'ensemble des secteurs de résidence, correspond bien à la capacité totale de l'implantation.
- b. Les flux diminuent avec la distance en respectant une relation donnée, une variation selon l'inverse d'un exposant de la distance avec une distance plancher pour tenir compte de la taille du maillage administratif utilisé [le secteur statistique].

Le modèle ne peut satisfaire à ces exigences qu'en affectant à chaque secteur statistique un coefficient « émetteur » (qui restera le même vis-à-vis de chacune des implantations scolaires) et à chaque implantation un coefficient « attracteur » (qui restera le même vis-à-vis de tous les secteurs statistiques) :

- > Au lieu de résidence (figure 6, en haut), des secteurs statistiques trop éloignés des écoles pour permettre des flux suffisants si l'on respecte la relation distance calibrée sur base des relations existantes avec l'ensemble des écoles tendront à se voir affecter un **coefficient « émetteur »** élevé. Plus le coefficient d'un quartier est élevé (teintes oranges à rouges), plus la part des élèves devant se scolariser plus loin que la moyenne est élevée.
- > Des écoles ne pouvant être remplies sur la simple base du modèle distance calibrée sur base de l'ensemble des relations existantes, en général très éloignées de la demande résidentielle, ou placées en concurrence avec d'autres implantations, se verront affecter un **coefficient « attracteur »** élevé (figure 6, en bas, carrés bleus plus foncés). En cas de concurrence locale, cela conduira les écoles à recruter plus loin que prévu par le simple modèle distance.

FIGURE 6 : COEFFICIENT « ÉMETTEUR » DES SECTEURS STATISTIQUES DE RÉSIDENCE ET COEFFICIENT « ATTRACTEUR » DES IMPLANTATIONS SCOLAIRES.



Coefficient « émetteur » (cercles proportionnels à la population scolaire, valeur du coefficient croissante des teintes bleues aux teintes oranges et rouges) et coefficient « attracteur » (valeur du coefficient croissante du bleu clair au bleu foncé). Les cartes ont été schématisées mais les grandes structures socio-spatiales de ville sont respectées.

L'emploi d'un tel modèle revient à considérer qu'au sein d'une catégorie donnée d'enseignement, la zone de recrutement d'une implantation devrait a priori être définie sans sélectivité au sein des zones de résidence situées à une distance donnée de l'établissement. La réalité est bien sûr toute autre, mais dans le cadre d'un travail prospectif,

il nous paraissait important de ne pas intégrer un mode de fonctionnement (par exemple, le recrutement sélectif des élèves par les établissements au sein d'un même quartier ou le choix des écoles les mieux « cotées » par les parents) contre lequel tentent de lutter certains outils de régulation des systèmes scolaires.

3.2.2. Calibrage du modèle et application

Le calcul des coefficients « émetteurs » et « attracteurs » peut être fait par itération convergente à condition que la somme des élèves au lieu de résidence soit égale à la somme des capacités scolaires. Cette condition est a priori toujours respectée dans la réalité si l'on admet que les capacités sont mesurées par les effectifs scolarisés, mais elle ne l'est pas lorsqu'il s'agit, comme ici, de confronter une capacité scolaire insuffisante par rapport à la demande prévue.

Nous avons dès lors procédé en deux étapes.

- a. Dans une première étape de calibrage, nous n'avons pris en compte que la part de la croissance démographique nécessaire pour équilibrer l'offre déjà prévue (capacité existante en 2015 à laquelle on ajoute la capacité des nouveaux projets de création de places scolaires « en cours » et « programmés » en RBC à l'horizon 2025). C'est dans ces conditions d'équilibre qu'a été calibré le modèle (calcul des coefficients des secteurs et des implantations).
- b. Dans une deuxième étape, nous avons estimé les flux sur base des coefficients calculés à l'étape 1, mais cette fois sur la demande totale projetée en 2025. Les effectifs au lieu de résidence étant ici supérieurs aux capacités des écoles, le modèle affecte aux écoles plus d'élèves que leur capacité ne le permet.

Les indicateurs suivants peuvent alors être calculés et cartographiés :

- > La **distance moyenne parcourue** (selon le modèle) par les élèves de chaque secteur statistique de résidence.
- > Le **taux de saturation moyen des implantations** où se voient scolarisés –par le modèle– les élèves résidents (toujours à l'échelle des secteurs statistiques et au lieu de résidence).

Quoique ces indicateurs tendent à être fortement « lissés » par le modèle, ils permettent de mettre efficacement en évidence les zones de résidence où s'observent les saturations et/ou les distances les plus élevées. Les nouveaux projets de création de places scolaires devraient a priori cibler les lieux accessibles depuis/vers les zones de résidence où des effectifs importants sont affectés par des niveaux de saturation et/ou des distances élevés. C'est pourquoi un troisième indicateur a été cartographié :

- > **Le temps moyen d'accès, à l'horizon 2025**, d'un secteur vers tous les autres secteurs, **pondéré par le taux de saturation**. Concrètement, cet indicateur montre les zones qui maximisent l'accessibilité vis-à-vis de la demande insatisfaite.



04

OÙ SONT LES ZONES DE TENSION ?

Le modèle et les indicateurs qui en découlent ont été conçus dans l'optique initiale d'une sélection de lieux où envisager de nouvelles implantations scolaires en RBC pour combler une offre significativement déficitaire. Dès lors, les résultats n'ont pas été reproduits pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général francophone, ni pour le 1^{er} degré de l'enseignement néerlandophone, ni pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique et professionnel néerlandophone, puisque le déficit de places devrait être assez réduit dans ces formes et degrés, sous réserve à nouveau de toutes les hypothèses qui sous-tendent ces perspectives et à condition que les projets de création de places « en cours » et « programmés » à l'horizon 2025 se réalisent de facto, dans les délais impartis, et soient effectivement occupés.

4.1. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANCOPHONE

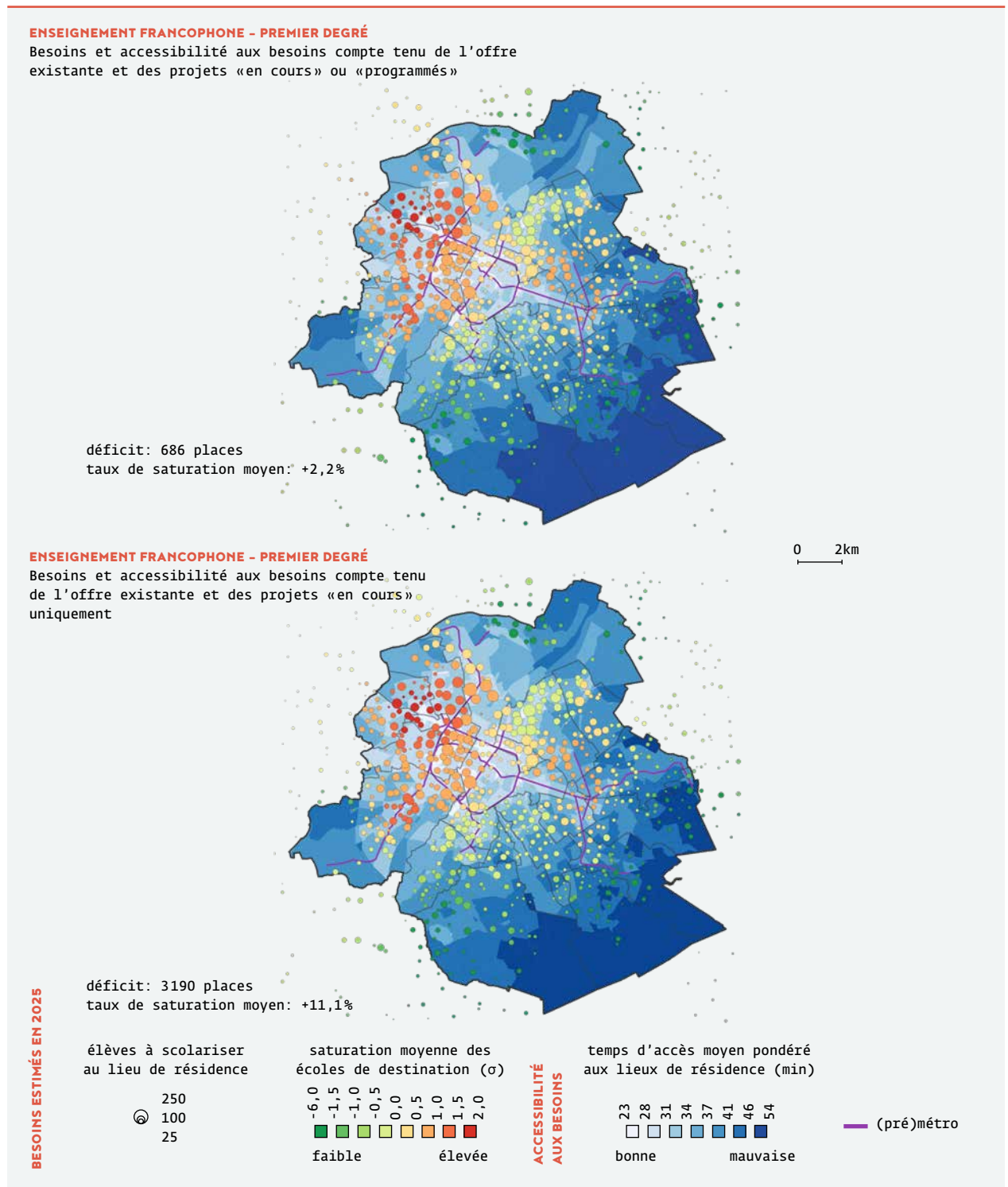
Les résultats sont présentés sous la forme de trois indicateurs (pour rappel, le taux de saturation par quartier de résidence, les distances moyennes parcourues et les temps moyens d'accès), déclinés chacun en prenant en compte les projets de création de places scolaires « en cours » et « programmés » ou uniquement les projets « en cours ». Nous faisons d'abord une lecture détaillée de la cartographie relative au **premier degré de l'enseignement secondaire francophone**, afin de permettre au lecteur de bien comprendre le mode de lecture des cartes.

Rappelons que la **carte des saturations par quartier de résidence** a été obtenue en affectant tous les élèves attendus en 2025 aux implantations prévues à cette date, compte tenu de l'offre actuelle et des projets de création de places nouvelles. Les flux prévus depuis un quartier vers une implantation sont d'autant plus importants que le nombre d'élèves résidant dans le quartier est élevé et que la capacité de l'implantation est grande. Inversement, les flux sont d'autant moins élevés que la distance est grande entre le quartier et l'implantation.

L'offre projetée étant inférieure à la demande prévue en 2025, l'affectation de l'ensemble des élèves aux implantations ne peut se faire qu'en dépassant le nombre de places disponibles. Cependant, toutes les implantations ne se retrouvent pas saturées au même niveau. Selon leur localisation par rapport à la demande, et par rapport aux implantations « concurrentes », certaines implantations sont plus saturées que d'autres. Le niveau de saturation d'un quartier a été estimé en calculant le niveau moyen de saturation des diverses implantations où les élèves du quartier sont envoyés par le modèle.

En l'état actuel de l'offre prévue, ce sont principalement les quartiers à l'Ouest de la Région qui se retrouveraient les plus confrontés aux établissements saturés, comme le montre la figure 7, même si des poches de saturation apparaissent également, mais à un niveau moindre, dans plusieurs quartiers dans le Sud de Schaerbeek ou aux environs. Les saturations les plus faibles se rencontreraient par contre dans le Sud-Est de la Région.

FIGURE 7 : CARTOGRAPHIE DE LA CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ ET DE LA DEMANDE À L'HORIZON 2025, DANS LE PREMIER DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANCOPHONE EN RBC, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.

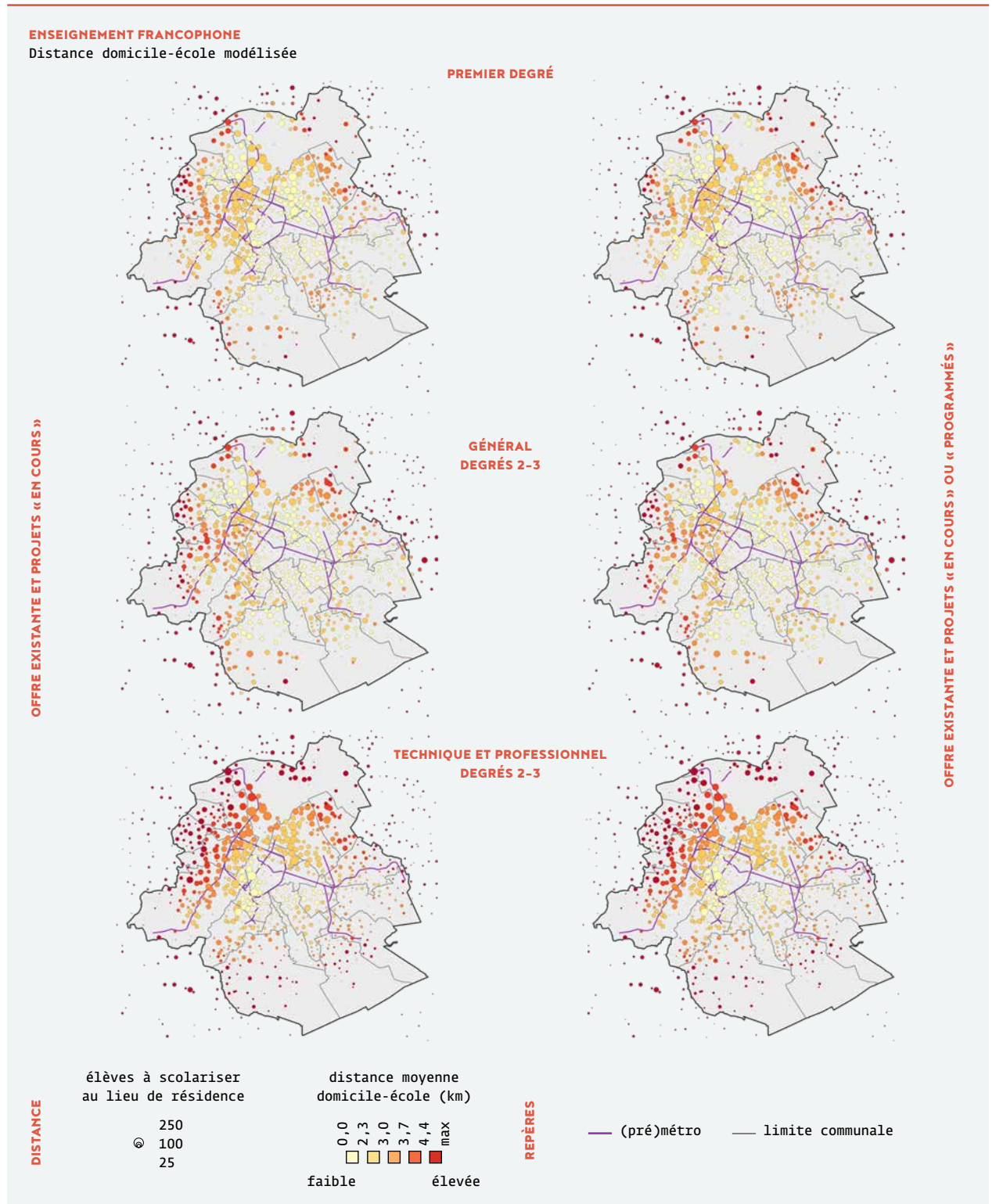


Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et STIB. (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

La **carte des distances moyennes au lieu de résidence** (figure 8) a également été obtenue en affectant, par modélisation, tous les élèves attendus en 2025 aux implantations prévues à cette date, compte tenu de l'offre actuelle et des projets de création de places nouvelles. Les élèves des quartiers les plus éloignés des implantations auront assez logiquement une distance moyenne plus élevée. La carte montre globalement des valeurs d'autant plus grandes qu'on s'éloigne de la partie centrale de la Région, celle-ci étant tout à la fois plus accessible et plus dense que le reste de la RBC. Les distances peuvent également augmenter si la capacité des implantations à proximité est insuffisante par rapport à la demande. C'est par exemple ce qui explique qu'à même éloignement du

centre, les distances soient plus élevées à l'Ouest de la partie la plus dense de la Région bruxelloise (où l'offre est relativement plus réduite) qu'à l'Est. Autrement dit, les saturations locales tendent ainsi à augmenter les distances. Cependant, des distances élevées n'impliquent pas automatiquement des niveaux élevés de saturation. Les élèves de la périphérie du Sud-Est, par exemple, quoique faisant en moyenne des distances élevées, sont surtout envoyés par le modèle vers les implantations les moins éloignées, souvent faiblement saturées. D'importantes distances parcourues s'observent généralement en seconde couronne aux marges des zones en forte tension, notamment à Evere.

FIGURE 8 : CARTOGRAPHIE DE LA DISTANCE MOYENNE DOMICILE-ÉCOLE À L'HORIZON 2025 DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANCOPHONE EN RBC, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

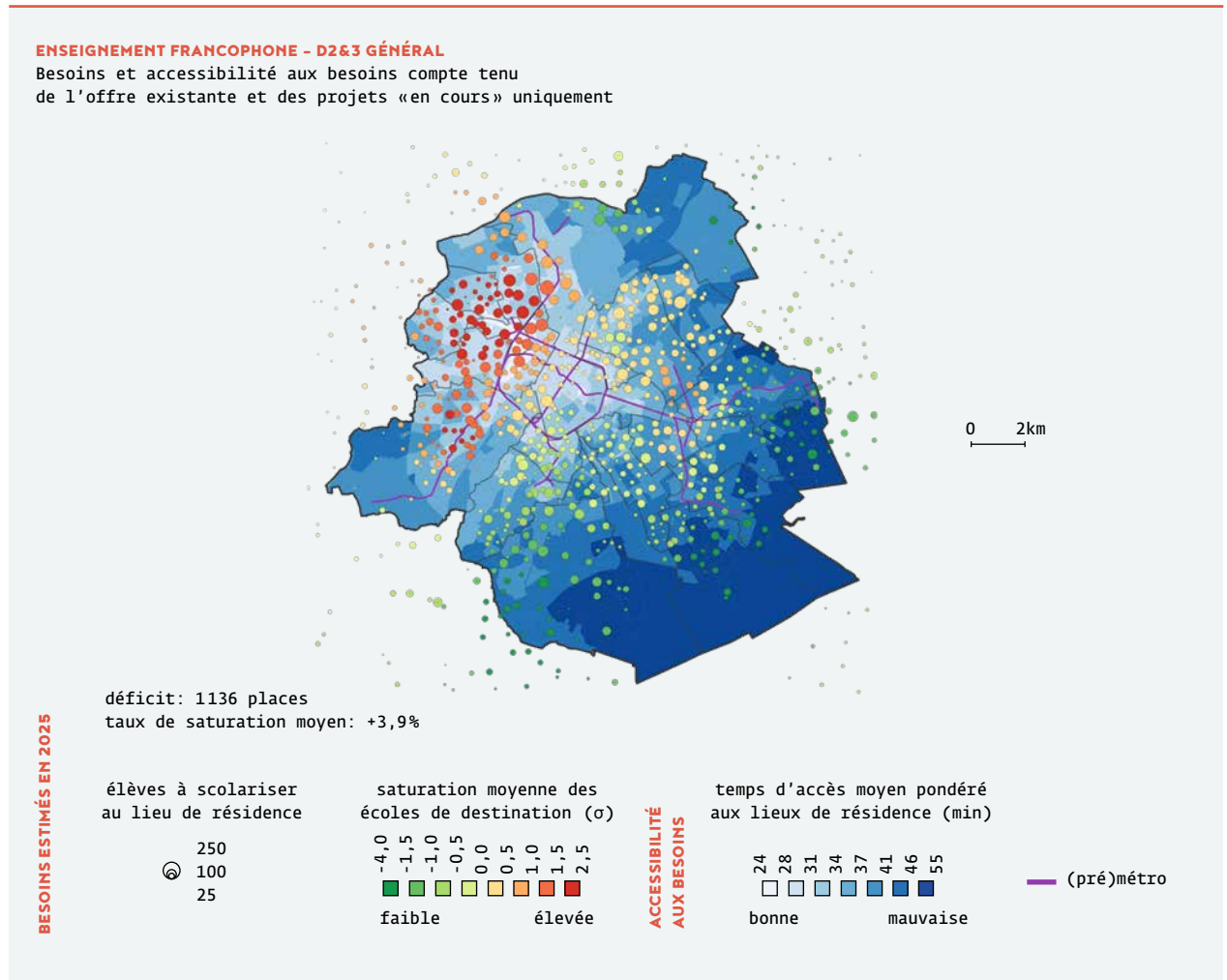
À défaut d'une offre prévue suffisante par rapport à la demande attendue en 2025, l'affectation de la demande aux implantations conduit globalement à un dépassement des capacités de ces dernières. Les dépassements sont cependant inégalement répartis dans l'espace urbain, et certains quartiers résidentiels se retrouvent plus que d'autres pourvus en implantations saturées, ce que met en lumière la carte des saturations. **La carte de temps d'accès** (figure 7) montre (dans les teintes les plus claires) les espaces les mieux connectés par transports en commun (tels que prévus en 2025) à l'ensemble des quartiers ayant des saturations plus fortes que la moyenne. La création de capacités nouvelles, de préférence dans de tels espaces, permettrait en principe de limiter la durée des trajets depuis les quartiers les plus saturés.

On voit que les espaces bien connectés ne sont pas toujours à proximité immédiate des quartiers les plus saturés : le réseau de métro, en particulier, explique la bonne connectivité de quartiers qui sont pourtant relativement éloignés de la demande la plus saturée.

Chacune des cartes a été déclinée selon que l'on tienne compte ou pas des projets « programmés » en complément des projets « en cours ». La prise en compte de projets « programmés » diminue bien entendu le niveau global de tension (avec un déficit de 686 places contre 3 190 pour le premier degré de l'enseignement secondaire francophone), mais ne modifie pas fondamentalement sa géographie. Les améliorations s'observent essentiellement dans la partie orientale de la Région.

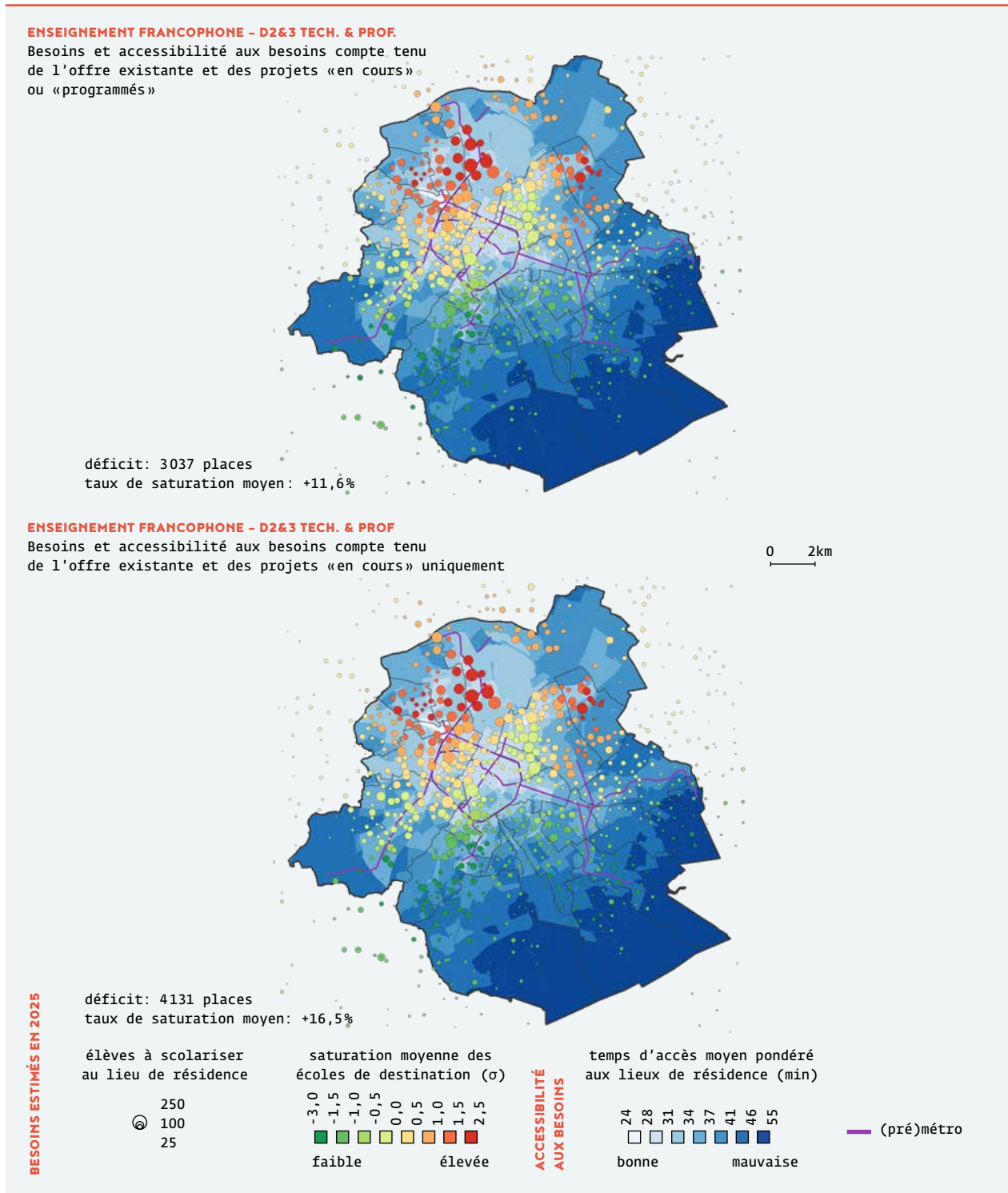
Dans le cas des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général francophone, il s'avère que l'offre potentielle en 2025 (capacités existantes + nouveaux projets « en cours » et projets « programmés ») est déjà supérieure à la demande projetée. Quoique notre mission ne soit pas d'évaluer les projets déjà programmés, nous avons calibré le modèle en poursuivant linéairement les croissances jusqu'à équilibre avec l'offre déjà prévue. Cela permet de calculer les distances moyennes parcourues par les élèves. Si l'on ne tient compte que des projets « en cours » (figure 9), les trois indicateurs peuvent être calculés (taux de saturation, distance moyenne parcourue et temps moyen d'accès). Sur base des projets « en cours », les cartes pour le degré supérieur du général sont assez similaires à celle du degré inférieur, les difficultés se concentrant toutefois plus sur la seconde couronne Ouest de la Région.

FIGURE 9 : CARTOGRAPHIE DE LA CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ ET DE LA DEMANDE À L'HORIZON 2025, DANS LES 2^E ET 3^E DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL FRANCOPHONE EN RBC, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et STIB. (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

FIGURE 10 : CARTOGRAPHIE DE LA CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ ET DE LA DEMANDE À L'HORIZON 2025, DANS LES 2^E ET 3^E DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL FRANCOPHONE EN RBC, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et STIB. (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

Pour les **2° et 3° de l'enseignement technique et professionnel francophone (figure 10)**, les saturations se décalent vers les limites de la Région, touchant plus fortement Laeken, mais aussi le Nord de Schaerbeek et Evere. Les longues distances parcourues se généralisent dans l'Ouest et en seconde couronne orientale.

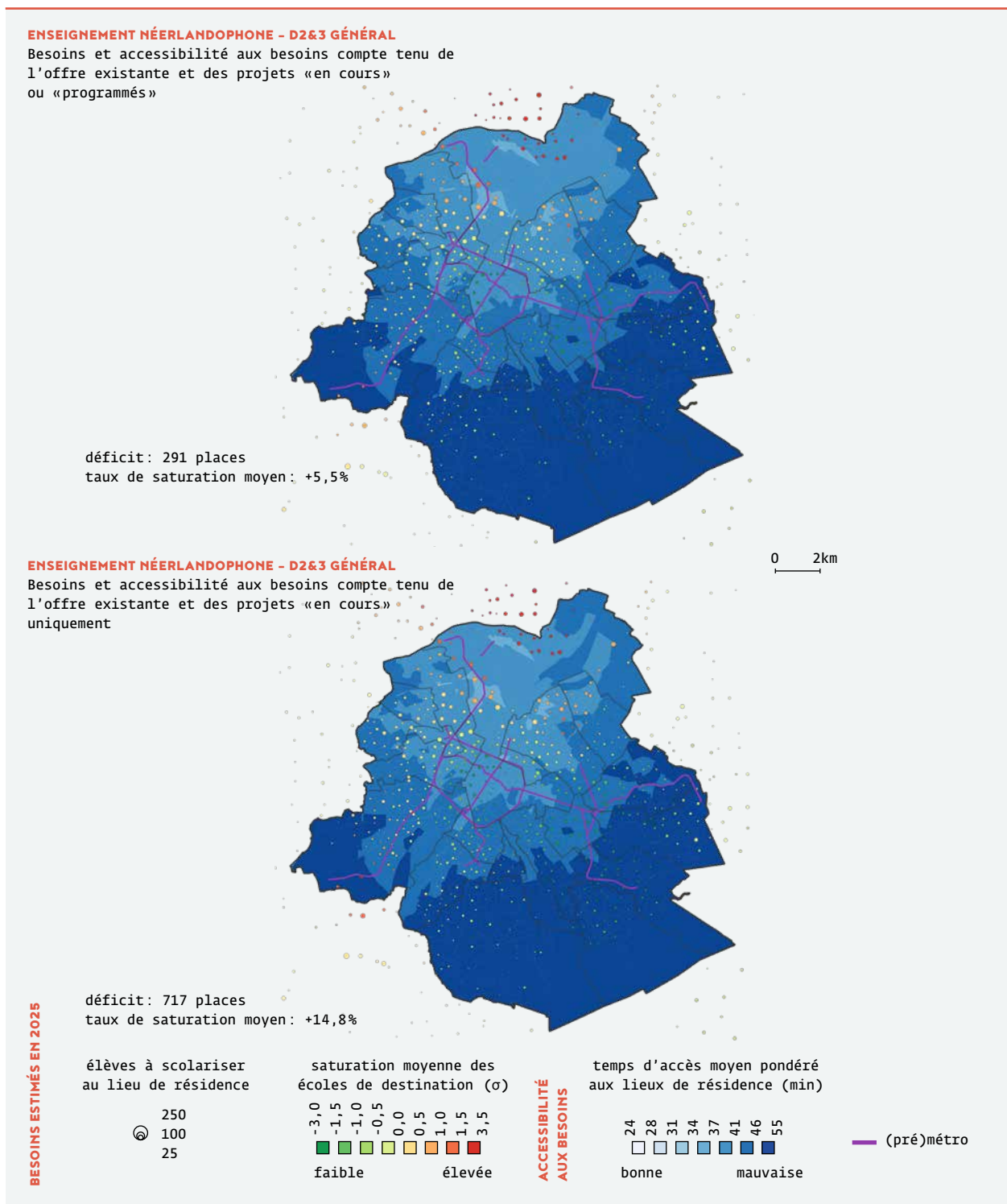
Pour les trois segments étudiés de l'enseignement secondaire francophone, les cartes d'accessibilité aux lieux sursaturés permettent de dégager deux types d'espaces à privilégier pour renforcer l'offre :

- > Les espaces proches de lieux saturés, en fonction des opportunités foncières, mais aussi dans une logique d'extension voire de « remise sur le marché » d'offre non comptabilisée (voir point 2.2.) au sein d'établissements existants.
- > Les espaces bien desservis par les transports publics (Gare de l'Ouest, Gare du Midi, Nord du Pentagone, zone du canal au Nord de Tour et Taxis, voire d'autres sites plus au Nord de la Région pour l'enseignement professionnalisant), à exploiter éventuellement via la reconversion de bâtiments ou de sites ayant d'autres affectations. On est souvent là dans des zones où de grands projets sont à l'œuvre et où l'intégration de l'offre scolaire dans les plans de reconversion pourrait être encouragée de manière plus systématique.

4.2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE NÉERLANDOPHONE

Dans le cas de l'enseignement secondaire néerlandophone, globalement, l'offre potentielle en 2025 (en tenant compte des projets de création de places « en cours » et « programmés » à l'horizon 2025, sous réserve de leur réalisation effective, dans les délais impartis, et de leur occupation) serait en équilibre avec les projections de population scolaire réalisées par l'IBSA, sauf pour les **2° et 3° degrés de l'enseignement général**, où l'équivalent de la capacité d'une demi-école (291 places) devrait être dégagé d'ici 2025 (une école, soit 717 places si l'on ne considère que les projets « en cours »).

FIGURE 11 : CARTOGRAPHIE DE LA CONFRONTATION DE LA CAPACITÉ ET DE LA DEMANDE À L'HORIZON 2025, DANS LES 2^E ET 3^E DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL NÉERLANDOPHONE EN RBC, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et STIB. (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

Au niveau des saturations, la carte (figure 11) suggère que c'est essentiellement dans le Nord de la Région, particulièrement à Neder-over-Hembeek que le problème se pose. Les saturations touchent aussi, sur le territoire régional, de larges parties de Laeken et du Nord de Schaerbeek. Elles concernent aussi la périphérie proche au Nord, en lien avec la navette scolaire transrégionale (flux scolaires entrants et sortants de la Région bruxelloise).

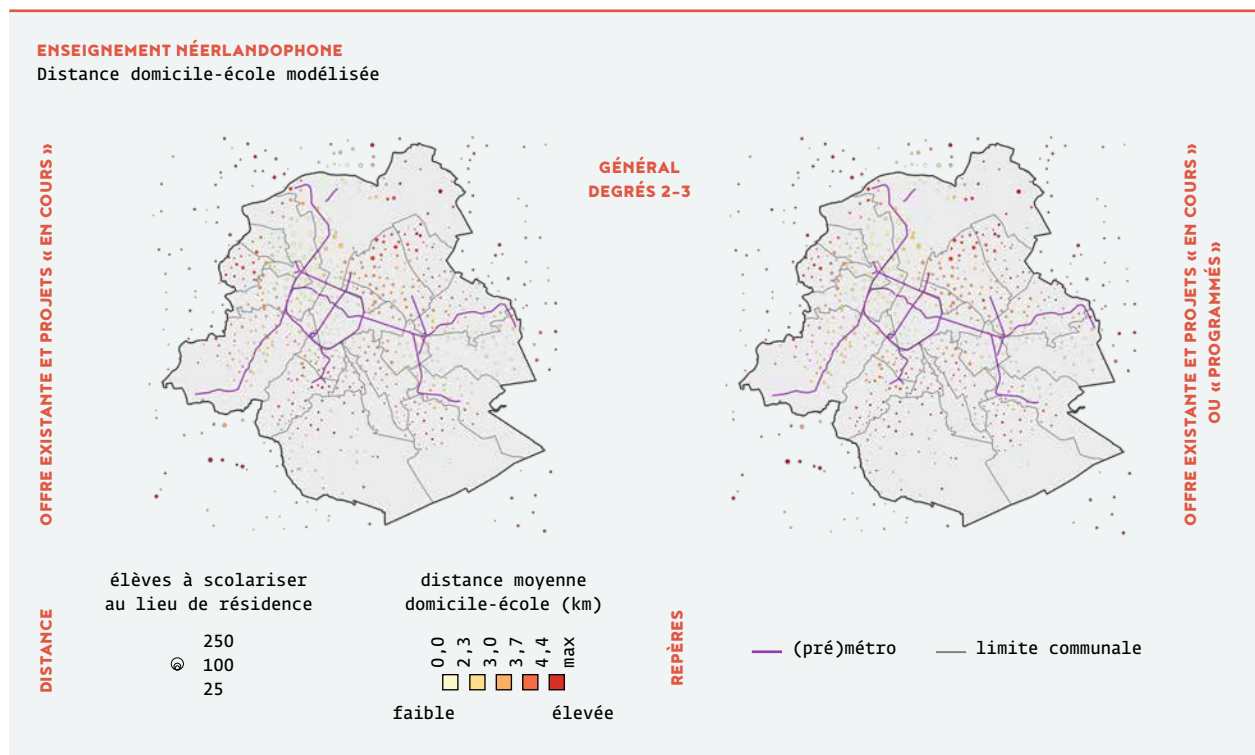
Lors des entretiens, il a été noté du côté néerlandophone que les nouveaux développements résidentiels devraient davantage s'intégrer à une planification multifonctionnelle, par exemple dans des espaces en développement à Neder-over-Heembeek. La construction des écoles devrait être pleinement intégrée au projet.

En termes d'accessibilité aux zones, la carte (figure 11) indique clairement que c'est avant tout les pourtours du Domaine royal et du plateau du Heysel qui seraient les plus

indiqués pour renforcer l'offre, surtout si l'on tient compte de l'accessibilité aux espaces de la périphérie proche, non cartographiée ici. Certaines zones du Nord de Schaerbeek, bien desservies par les trams circulant sur la grande ceinture Est, pourraient également être considérées. Cela contribuerait à diminuer les distances moyennes parcourues (figure 12). Enfin, les alentours du nœud de transport que constitue la station Simonis offrent également une bonne accessibilité aux lieux en tension.

Les parties prenantes néerlandophones ont également souligné l'importance de la mobilité : lors de la création de nouvelles unités de logement, il faut tenir compte non seulement de l'emplacement des écoles, mais aussi de la mobilité qui va avec en général et, en particulier, de la façon dont les élèves peuvent se déplacer de manière autonome par les transports publics, facilement et en toute sécurité.

FIGURE 12 : CARTOGRAPHIE DE LA DISTANCE MOYENNE DOMICILE-ÉCOLE À L'HORIZON 2025 DANS LES 2^E ET 3^E DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL NÉERLANDOPHONE EN RBC, À L'ÉCHELLE DES SECTEURS STATISTIQUES.



Source : calculs IGEAT d'après données ETNIC, Vlaamse Overheid, IBSA, Service École de perspective.brussels (CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

4.3. QUID DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

Plusieurs spécificités de l'enseignement spécialisé rendent peu pertinente une approche des besoins de création de places dans une perspective spatiale trop précise. Tout d'abord, les effectifs étant plus faibles (2 776 élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé côté francophone, 616 côté néerlandophone en 2014-2015), les besoins supplémentaires liés à la croissance démographique et aux flux entrants et sortants estimés pour 2025 le sont aussi (+573 FR, +14 NL). Par ailleurs, la méthode de projection est encore très dépendante de l'offre pour ce type d'enseignement et les marges d'erreurs relatives sont évidemment bien plus grandes dans le cas de faibles effectifs. En fait, la question de l'adéquation de l'offre à la demande doit sans doute plutôt être formulée en termes de structure de l'offre.

Ensuite, ce type d'enseignement est organisé en différents (sous-)types, dont chacun n'est organisé que dans une partie seulement des implantations. Le maillage territorial de l'offre scolaire spécialisée est donc très distendu et les distances domicile-école sont, de manière générale, nettement plus élevées que dans l'enseignement ordinaire (voir figure 13). Ceci se traduit par des bassins de recrutement larges et par une part assez élevée de résidents non bruxellois, tout particulièrement pour les (sous-)types aux effectifs les plus faibles.

Globalement, au sein de chaque Communauté, la distance médiane domicile-école des élèves bruxellois tend à être d'autant plus grande que leurs effectifs sont faibles dans le type considéré. Du point de vue des niveaux, les distances médianes sont particulièrement

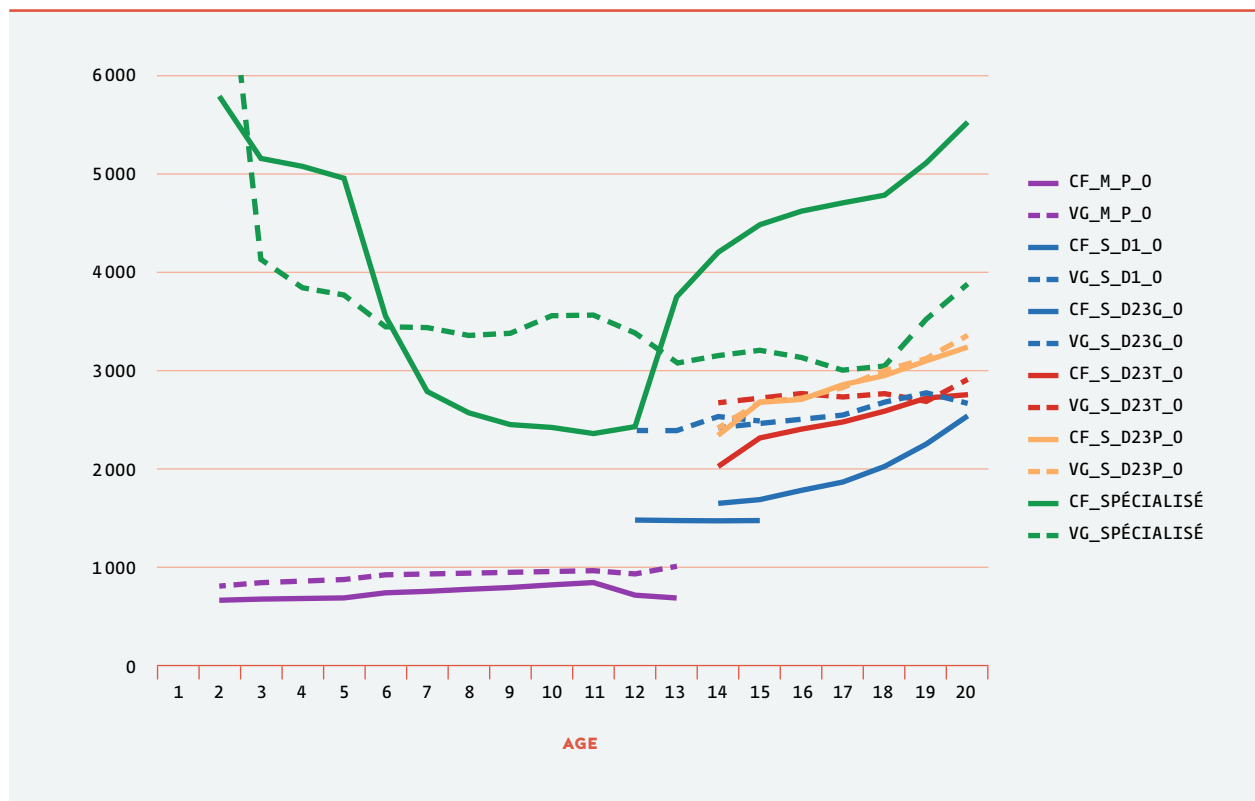
élevées dans le maternel, très peu fréquenté. Elles baissent ensuite dans le primaire, tout en restant très supérieures à celles du primaire ordinaire, et augmentent à nouveau dans le secondaire parallèlement à la réintégration dans l'enseignement ordinaire d'une partie des élèves issus du type 8.

Les distances parcourues et la plus faible autonomie des élèves expliquent l'organisation d'un système de ramassage scolaire propre au spécialisé. Mais on ne peut occulter le fait que la congestion et l'optimisation (économique) des tournées peuvent contribuer à rendre la mobilité éprouvante pour les enfants du spécialisé. Quoiqu'il en soit, les distances domicile-école dans le spécialisé sont en général très grandes, même pour les résidents bruxellois, ce qui enlève beaucoup de sens à la question d'une localisation précise des infrastructures.

En outre, des débats et des évolutions relatifs aux pratiques d'orientation des élèves vers le spécialisé sont actuellement en cours, et il est actuellement difficile d'en estimer l'impact sur les besoins. Le maintien de certains élèves (en particulier ceux prenant du retard dans leurs apprentissages) dans l'enseignement ordinaire se traduirait, en plus des aspects socio-pédagogiques (notamment, éviter un phénomène de relégation), par un allègement de leurs déplacements. On notera d'ailleurs qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, un décret soutient et organise depuis 2009 l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire¹⁷. Du côté néerlandophone, l'enseignement spécialisé est en cours de réorganisation, et l'intégration dans l'enseignement ordinaire des enfants à besoins spécifiques est appelé à se généraliser. Le M-decreeet (2014) a entre autres conduit au remplacement des types 1 et 8 par la « basisaanbod ».

17. Voir, par exemple, pour un historique, <http://www.les-colibris.be/historique-enseignement-specialise/>

FIGURE 13 : DISTANCES DOMICILE-ÉCOLE MÉDIANES (EN MÈTRES) SELON L'ÂGE, LA COMMUNAUTÉ, LE TYPE ET LA FORME (REGROUPEE) D'ENSEIGNEMENT. ÉLÈVES RÉSIDANT EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, ANNÉES 2009-2013.



Description des abréviations : Communauté (CF : Communauté française, VG : Communauté flamande) / niveau (M_P : maternel et primaire ; S : secondaire) / degré (D1 : premier degré du secondaire ; D23 : deuxième et troisième degrés du secondaire) / forme (G : secondaire général ; P : secondaire professionnel ; T : secondaire technique) / type (O : enseignement ordinaire ; SPÉCIALISÉ : enseignement spécialisé).
Source : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves), observations 2009-2013, calculs ULB-IGEAT

Tous ces éléments nous incitent à exclure l'enseignement spécialisé de notre questionnement sur la spatialisation des besoins et de l'offre. Pour ce type d'enseignement, la question doit être posée sur base d'une analyse fine des besoins associés aux différentes pathologies. La masse critique pour justifier une offre adaptée et très spécialisée

nécessite sans doute moins de réfléchir en termes de quartier idéal d'implantation que d'offre à l'échelle régionale, voire métropolitaine, bien qu'il soit évidemment positif pour les enfants de parcourir des distances moins importantes, ou, à tout le moins, dans des conditions moins éprouvantes.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de l'objectif 6 de son axe 2 : « Programme bruxellois pour l'enseignement », le Service École de perspective.brussels est chargé de réaliser l'estimation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise, compte tenu de l'évolution démographique et de l'offre actuelle, et d'identifier le type d'écoles à créer.

Dès lors, sous l'égide du Service École de perspective.brussels, le *Brussels Studies Institute* (BSI) et l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) ont combiné leurs expertises, d'une part, pour estimer le nombre de places nécessaires à l'horizon 2025 dans l'enseignement secondaire en RBC, y compris en distinguant les formes d'enseignement, et, d'autre part, pour définir les zones où une offre supplémentaire devrait être développée de manière prioritaire.

Dans l'enseignement secondaire, il est plus facile d'approcher la demande, qui peut être dérivée des perspectives démographiques, que l'offre. Les particularités de forme (général, technique et professionnel), d'organisation (multiples enseignants, regroupement et division de classes selon les cours) et d'infrastructures (salles de sport, laboratoires, ateliers) compliquent la photographie de l'état actuel des places disponibles, et donc aussi l'estimation du nombre et du type de places supplémentaires à créer.

Sont ici synthétisés et commentés les résultats relatifs à :

> L'estimation de la population scolarisée en Région bruxelloise à l'horizon 2025 par Communauté, forme et degré. Ce travail a été effectué par l'IBSA, avec le support du BSI et d'experts des Communautés et Commissions communautaires. Elle a donné lieu à une publication, le cahier de l'IBSA n° 7¹⁸. Cette estimation, réalisée à l'échelle communale, a ensuite été ventilée par quartiers par les chercheurs du BSI. Elle constitue le volet « demande ».

- > L'estimation des capacités à l'horizon 2025, au travers de l'exploitation des fichiers de comptage des élèves (pour évaluer les capacités existantes) et de la comptabilisation des projets de création de places scolaires « en cours » et « programmés », recensés par le Service École de perspective.brussels. Cette estimation constitue le volet « offre ».
- > La confrontation de l'estimation de l'offre à la croissance de la population scolaire, à une échelle infra-communale, pour dégager les espaces déficitaires. Les espaces de la Région desservant au mieux ces zones déficitaires ont été identifiés en tenant compte de l'accessibilité en transports en commun à l'horizon 2025, de manière à identifier des zones prioritaires pour la création de places supplémentaires, par la création de nouvelles écoles ou la remobilisation d'infrastructures non exploitées à leur pleine capacité.

Comme toute démarche d'évaluation prospective, ce travail se fonde sur des hypothèses et des choix, dont il convient de tenir compte lorsque l'on interprète et commente les résultats :

- a. L'estimation du nombre de résidents bruxellois à scolariser est issue des projections de population par âge et du taux de scolarisation en Région de Bruxelles-Capitale. Une large partie des enfants concernés étant déjà présents sur le territoire, la marge d'erreur de l'estimation est faible et essentiellement liée à la migration.
- b. La ventilation infra-communale de la population scolaire bruxelloise tient compte de la géographie actuelle des lieux de résidence des enfants concernés. Cela néglige¹⁹ donc certains développements immobiliers pouvant avoir un impact important à l'échelle locale. Cependant, l'impact de cette approximation est limité par les distances moyennes domicile-école plus importantes dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement fondamental. Cela néglige également l'effet, à l'intérieur de chaque commune, des éventuels futurs déménagements des élèves concernés.

18. DEHAIBE, Xavier, DUSSART, Corentin et VAN LAETHEM, Morgane, 2017. *Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025*. Bruxelles : éditions IRIS, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Les cahiers de l'IBSA, 7.

19. En termes de distribution géographique inter-communale, mais pas en termes d'effectifs, puisque la croissance totale communale a fait l'objet d'une estimation.

- c. La navette scolaire entrante (flux scolaires entrants dans la Région bruxelloise) est maintenue au niveau maximum observé entre 2009-2010 et 2014-2015. L'hypothèse retenue ici est clairement volontariste (la navette entrante est tendanciellement en baisse, mais c'est sans doute au moins en partie le résultat d'une saturation des établissements bruxellois, qui ne devrait pas être entérinée) et postule un maintien d'une capacité à scolariser des enfants de la périphérie bruxelloise.
- d. On postule que la proportion des élèves scolarisés dans chacune des Communautés est maintenue constante. Aucune autre hypothèse n'est posée en la matière, même si une création plus rapide ou importante de places au sein d'une des Communautés pourrait faire évoluer cette répartition.
- e. On postule que la répartition relative des élèves au sein des degrés et formes d'enseignement est maintenue constante. Aucune hypothèse d'évolution n'est posée en la matière, même si des réformes ou une évolution des aspirations des parents pourraient à terme modifier la répartition des élèves entre filières.
- f. Dans chaque commune, les propensions relatives des élèves à fréquenter les différents segments de l'enseignement (Communauté et forme) sont maintenues constantes.
- g. Les démarches prospectives se concentrent sur les principales formes de l'enseignement secondaire (général, technique, professionnel et artistique), à l'exclusion de l'enseignement spécialisé, en alternance ou d'autres formes spécifiques (classes d'accueil par exemple). Ces dernières offres sont trop spécialisées pour qu'une réflexion spatiale visant à définir des zones prioritaires de création d'équipement soit pertinente à l'échelle infra-régionale.
- h. La capacité des écoles existantes est assimilée au nombre d'élèves inscrits au cours de la dernière année pour laquelle les données sont disponibles (2015-2016). Certaines écoles ont dès lors peut-être encore des places disponibles, mais nous considérons que ces places ne sont pas ou peu demandées et qu'elles ne sont pas mobilisables à court terme, car peu attractives. Un déficit identifié ici peut donc être comblé soit par une création de places nouvelles, soit par une réactivation de places inutilisées peu demandées.

De même, certaines écoles sont peut-être sur-occupées, car très attractives. On pourrait considérer qu'il s'agit là d'une vision minimaliste de la capacité existante, mais la consultation des acteurs et quelques traitements statistiques ciblés laissent clairement entendre que les capacités existantes non mobilisées se concentrent dans des établissements et/ou des filières peu demandés.

- i. On considère que la capacité créée par les nouveaux projets de création de places scolaires est mobilisée à 100 %, et ce, dès sa mise à disposition. C'est là une hypothèse très volontariste.
- j. On considère que tous les projets de création de places scolaires répertoriés seront réalisés à la date prévue. Il n'y aura pas de destruction d'offre existante. À nouveau, il s'agit là d'une hypothèse très volontariste.
- k. Les profils de distances domicile-école observées dans les différents segments (Communautés et filières) de l'enseignement sont maintenus constants.
- l. On considère que le réseau de transports en commun prévu pour 2025 sera effectivement mis en œuvre et aura une capacité suffisante pour assurer les déplacements des élèves.

Toutes ces hypothèses se veulent prudentes pour ce qui est de la demande, pragmatiques pour l'offre existante et volontaristes pour ce qui est de l'offre en cours de création. Ces hypothèses se veulent aussi relativement transparentes. Les estimations fournissent donc une situation 2025 potentielle (terme que nous préférons à probable) qui peut orienter l'action des différents acteurs et permettre d'évaluer l'impact ou la pertinence des actions entreprises. Certaines hypothèses résultent d'une nécessité opérationnelle issue d'un manque de données (sur la capacité actuelle notamment). C'est pourquoi des recommandations porteront sur la collecte de données indispensable au pilotage de l'offre d'enseignement en Région bruxelloise.

Ces hypothèses tiennent compte d'un système scolaire qui a consacré, depuis le pacte scolaire de 1959 le « *droit des parents de choisir le genre d'éducation de leurs enfants* », ce qui « *implique la possibilité de disposer à une distance raisonnable d'une école correspondant à leur choix* ».

Le libre choix de l'éducation

> **Le libre choix linguistique**

En Région bruxelloise, en raison du statut linguistique bilingue propre à la Région, les parents sont libres de choisir si leurs enfants vont dans l'enseignement néerlandophone ou francophone. Les intentions des parents à cet égard ne peuvent guère être estimées et ne peuvent donc pas être quantifiées aisément. La présente étude se fonde par conséquent, pour la répartition linguistique, sur les dernières situations observées disponibles, sans faire de simulation quant à l'évolution des ratios de répartition entre Communautés à l'avenir.

> **Le libre choix en matière de réseau**

Pour rappel, le pacte scolaire ratifié en 1959 par le gouvernement belge précise que les parents peuvent choisir librement l'éducation qu'ils veulent donner à leur enfant : ils ont donc le choix d'inscrire leurs enfants soit dans une école officielle (écoles organisées par l'État - aujourd'hui les Communautés -, des provinces ou des communes) soit dans une école « libre » (écoles majoritairement catholiques). Les perspectives développées dans la présente étude ne sont pas déclinées par réseau d'enseignement (officiel organisé par les Communautés, officiel subventionné, libre subventionné).

> **Le libre choix de la forme d'enseignement**

En Belgique, il existe aussi une certaine liberté de choix (partiellement contrainte par les résultats scolaires dans le degré inférieur dans l'enseignement secondaire) en matière de forme d'enseignement (à savoir les filières générales, techniques, professionnelles et artistiques). Ce choix est largement déterminé par l'organisation de l'offre scolaire, qui peut évoluer en fonction des politiques d'enseignement, mais aussi des aspirations des parents. À nouveau, comme il n'est pas dans les intentions de cette étude de se prononcer sur l'évolution de l'organisation des études ni même sur le degré de liberté en matière d'orientation accordé aux parents, les estimations ont été réalisées au sein de chacune des formes d'enseignement, en maintenant constante, à l'échelle communale, leur part relative. De même, dans cette logique, il faut éviter de compenser les déficits et les surplus entre formes d'enseignement, ce qui reviendrait à acter une évolution de la structure de l'offre (ou de la demande des parents).

LA DEMANDE

1. **La définition de la demande scolaire en 2025 a été estimée sur base des projections de population communales et des taux de scolarisation en RBC. Les flux interrégionaux ont été pris en compte dans cette estimation.**

Cette étude a permis d'établir une méthodologie actualisée d'estimation de la population scolaire en Région bruxelloise. La population bruxelloise scolarisée en RBC en 2024-2025 est obtenue en isolant parmi la population projetée en 2025 (projections démographiques communales de l'IBSA) la part de la population qui sera concernée par l'enseignement, au moyen de taux de scolarisation par âge. Deux populations scolaires sont ainsi évaluées : les enfants bruxellois qui iront à l'école (en RBC ou ailleurs) et les enfants bruxellois qui iront à l'école en Région bruxelloise (portion bruxelloise de la population scolaire). La différence entre la population bruxelloise scolarisée et la population bruxelloise scolarisée en Région bruxelloise

constitue les sortants (élèves bruxellois scolarisés hors RBC). Pour déterminer la population totale scolarisée en Région bruxelloise, on y ajoute une estimation des flux entrants, issus essentiellement de la périphérie proche. L'hypothèse adoptée est celle d'un maintien du flux maximum observé entre 2009 et 2015 par Communauté. Les estimations réalisées postulent donc que la population scolaire à prendre en charge dans le futur par l'enseignement localisé en Région de Bruxelles-Capitale doit prendre en compte non seulement la croissance démographique régionale, mais aussi les résidents de la périphérie proche souhaitant un accès à l'offre bruxelloise.

Le calcul prospectif de la population scolaire sur base de ces hypothèses confirme qu'entre 2014-2015 et 2024-2025, c'est dans l'enseignement secondaire que le nombre d'élèves devrait augmenter le plus. Les écoles secondaires bruxelloises accueilleraient ainsi 19 500 élèves supplémentaires, soit l'équivalent d'un cinquième de la population actuelle de ce niveau d'enseignement.

Les estimations poursuivies au-delà de 2025 laissent entrevoir que les efforts de création de places scolaires, indispensables à court et moyen terme, ne seront vraisemblablement pas perdus à long terme. En effet, la population en âge de scolarisation devrait continuer à augmenter bien au-delà de l'année scolaire 2024-2025, tous les niveaux étant touchés. Les nouvelles classes créées seraient donc utilisées par de nouvelles générations d'élèves bruxellois. Ceci sans même tenir compte des besoins de « dédensification » de certains établissements qui ont largement poussé les murs au détriment du cadre de vie des élèves et des conditions de travail du personnel enseignant.

2. Les espaces où se concentre la croissance de la population scolaire ont été définis à l'échelle communale, sur base des perspectives de population par âge.

Les perspectives ayant été réalisées à l'échelle communale, une première cartographie confirme que, si la population scolaire est globalement en croissance en RBC, cet accroissement ne devrait pas s'opérer de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional. Les communes du Nord et de l'Ouest de la Région devraient être les plus confrontées à cette croissance.

3. La croissance de la population scolaire a été ventilée par Communauté, forme et degré de l'enseignement secondaire, en postulant à l'échelle communale un maintien des parts relatives de chacun des segments de l'offre scolaire.

La consultation des acteurs de l'enseignement bruxellois a montré que les logiques d'attractivité et le niveau de saturation sont significativement différents selon les formes (général, technique ou professionnel) et degrés d'enseignement (premier, deuxième et troisième degrés), mais aussi selon l'orientation dominante des établissements. Cela justifie donc de maintenir, dans les réflexions prospectives, une claire distinction entre les filières du général et les filières techniques ou professionnelles. Il ne s'agit pas là d'un jugement de valeur, mais d'un constat. Une distinction a été systématiquement opérée entre, d'une part, le premier et, d'autre part, les 2^e et 3^e degrés, notamment parce que des logiques d'autonomisation du premier degré sont parfois à l'œuvre (par exemple, dans

les réflexions du Pacte d'Excellence pour l'enseignement francophone, de nouvelles créations de degrés d'observation autonomes). Dans les 2^e et 3^e degrés, le général a été distingué du technique et du professionnel, notamment parce que dans ces filières, l'organisation des classes peut significativement différer, les besoins en locaux spécifiques augmentent face aux salles de classe « ordinaires ». Les profils d'enseignants sont aussi plus diversifiés et moins « substituables » dans le technique et le professionnel.

Dans le cadre de cette projection, la répartition des élèves entre Communautés et formes d'enseignement de 2014-2015 a été appliquée à la population scolaire projetée pour chaque commune de résidence. En conséquence, la proportion d'élèves scolarisés par Communauté et par forme en 2024-2025 sera, par commune, strictement identique à celle observée en 2014-2015, ce qui constitue une hypothèse très conservatrice.

4. La croissance de la population scolaire a été ventilée jusqu'au niveau des secteurs statistiques, pour permettre de s'affranchir du canevas administratif communal, en s'appuyant sur les lieux de résidence actuels de la population concernée.

Cette démarche est nécessaire du fait de la diversité de la taille des communes et leur imbrication ; des spécificités socio-économiques qui s'observent souvent à l'échelle infra-communale ; de la structure du bâti qui reste un déterminant fort de la localisation de la croissance démographique via la structure du marché du logement (possibilités de subdivision, taille des logements, prix) et des marchés fonciers (friches et espaces reconvertibles) ; de l'accessibilité et de la liberté qu'ont de nombreux pouvoirs organisateurs (PO) d'agir librement sur l'ensemble du territoire régional, y compris de part et d'autre d'une frontière communale.

Cette ventilation des croissances communales à l'échelle des secteurs statistiques s'est appuyée sur la répartition actuelle de la population, sa structure d'âge (au travers d'une démarche de « vieillissement » des jeunes à leur lieu de résidence actuel) et sur le profil du quartier en termes de scolarisation par Communauté et forme d'enseignement.

L'OFFRE

5. Il n'y a actuellement pas de vision consolidée de l'offre existante exprimée en nombre de places.

La perception et l'analyse de la situation sont très variables selon les PO, dont certains ont une connaissance très fine de l'offre scolaire au niveau local. Mais, par souci de discrétion des écoles, le partage d'informations (entre PO, réseaux, Communautés) est faible, si pas inexistant. La connaissance globale de la situation en termes de places est très partielle et imparfaite. Dans l'enseignement secondaire francophone, la situation n'est d'ailleurs connue de manière exhaustive que pour la première année commune du 1^{er} degré (via le Décret inscriptions et la récolte de données opérée par la CIRI).

Les acteurs ont souligné qu'il existe des tentatives de mise en place de systèmes de monitoring, mais en ordre dispersé, ce qui rend difficile, voire impossible, toute anticipation globale à l'échelle régionale. Ils soulignent aussi que le cloisonnement des systèmes d'inscription engendre des doubles inscriptions (y compris entre Communautés, mais aussi entre la RBC et la Flandre au sein du système néerlandophone).

Dès lors, les données consolidées ou consolidables issues des Communautés restent largement construites sur base des inscriptions et donc des élèves subsidiés. Elles sont exprimées en nombre d'élèves et non pas de places (puisque les places non occupées n'y apparaissent peu ou pas). Les acteurs ont conscience du besoin de connaître le nombre de places pour piloter le système, mais les démarches en ce sens restent à ce jour limitées à certains segments du système éducatif.

Recommandation I : Il apparaît nécessaire de mettre en place un système de déclaration, par les directions, quelques mois avant la rentrée scolaire, du nombre de places (libres ou occupées) offertes à chaque degré et (au minimum) dans chaque forme. On pourrait, pour ce faire, largement s'inspirer du système mis en place par la CIRI pour la première année du secondaire, tout en veillant à prendre en compte les mécanismes similaires actuellement en cours de réflexion pour les écoles néerlandophones. Cette démarche pourrait utilement faciliter le pilotage de l'offre, notamment dans les filières techniques et professionnelles, générant une forme de transparence qui favoriserait la concertation plutôt que la concurrence à l'échelle du bassin bruxellois.

Recommandation II : À l'issue de la période d'inscription, il y aurait lieu de confronter le nombre de places déclarées aux inscriptions réellement effectuées, mais aussi aux demandes d'inscription insatisfaites (collectées dans le cadre de procédures de régulation des inscriptions).

Recommandation III : La mise en place de ce cadastre des places constitue de fait une forme d'aide au pilotage de l'offre bruxelloise d'enseignement, dont la responsabilité et le contrôle devraient s'opérer de manière intercommunautaire, dans une logique inter-réseaux et de manière globale pour l'enseignement secondaire. Il y a donc lieu d'explicitier les responsabilités en la matière. Cela acterait aussi le fait que le problème de l'enseignement bruxellois ne se limite pas à des questions d'ajustement a posteriori à l'évolution des effectifs scolarisés, mais qu'un pilotage prospectif est nécessaire à l'échelle du bassin d'enseignement que constitue la Région bruxelloise.

Recommandation IV : Il serait utile d'affiner la vision issue des déclarations par une enquête de terrain ayant pour objectif d'améliorer la connaissance des infrastructures scolaires existantes dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise. Une telle enquête permettrait de mieux évaluer les besoins en création de places scolaires dans l'enseignement secondaire, par option ou groupe d'options. Il s'agirait de mieux établir les locaux critiques en général et par filières. Dans le contexte actuel, la disponibilité de locaux de classe semble poser problème. Certaines options sont organisées pour un nombre très réduit d'élèves dans des classes qui pourraient en accueillir le double tandis que d'autres options ne peuvent être programmées faute de locaux adéquats (ateliers, laboratoires, etc.).

6. La capacité actuelle du système scolaire fait aujourd'hui l'objet d'estimations, dont les hypothèses et le niveau de désagrégation peuvent significativement influencer sur les résultats. Une partie des réserves de capacité générées par l'application de la méthode « des maximas » n'est pas forcément mobilisable à court terme en vertu du principe de liberté de choix de l'établissement accordée aux parents.

Faute de cadastre des places « physiques disponibles », l'estimation se fait aujourd'hui sur la base des effectifs observés. La question clef associée à cette démarche est celle des effectifs de référence à considérer. Les démarches d'évaluation de la capacité menée à ce jour privilégient souvent une méthode dite « des maximas »,

qui établit la capacité d'un établissement en se basant sur la capacité maximale observée sur la période précédant l'estimation. Cette méthode a toutefois pour effet de maximiser la capacité des écoles existantes, individuellement, mais aussi globalement, notamment si les écoles ne rencontrent pas leur maximum la même année. En outre, la méthode « des maximas » pose des problèmes lorsque l'on veut ventiler les réserves de capacité par degré et forme d'enseignement. Si l'on subdivise trop l'application de la méthode « des maximas » par forme et par degré dans un même établissement, on accentue le risque de surévaluer la capacité en cas d'évolution divergente entre les options ou en cas de cohortes d'élèves exceptionnelles (on prend alors en compte des maximas par forcément simultanés qui peuvent se compenser parfois d'une année à l'autre, y compris en termes d'occupation physique des locaux).

En outre, la consultation des acteurs de l'enseignement bruxellois a montré que la capacité non mobilisée (et peut-être difficilement mobilisable) tend à se concentrer dans certains établissements et/ou filières peu demandés. Ces impressions du terrain ont été confirmées par une analyse quantitative dans l'enseignement secondaire francophone, qui montre que 67,5 % des réserves de capacité générées par la méthode « des maximas » (comparés au dernier nombre d'inscrits le plus récent de l'établissement) se concentrent dans les 40 % d'écoles les moins attractives.

Recommandation V : L'utilisation de la méthode « des maximas » doit être extrêmement prudente en Région bruxelloise. Outre les risques intrinsèques de s'appuyer sur des valeurs extrêmes et sa difficile application à un niveau fin de désagrégation (formes et degrés d'enseignement), cette méthode conduit probablement à surestimer l'offre disponible dans des écoles qui, de fait, sont actuellement peu attractives. Une capacité globale établie en sommant les maximas de tous les établissements intègre probablement des places qui ne trouveront pas preneur en vertu du principe actuel de liberté de choix accordée aux parents. Ces places, dès lors, ne devraient pas être considérées comme disponibles sur le « marché ».

Pratiquement, dans le cadre de la présente étude, nous avons décidé de ne pas utiliser la méthode « des maximas » pour évaluer l'offre existante. Nous nous sommes rabattus sur une hypothèse de saturation consistant à assimiler le nombre de places occupées au nombre de places disponibles en 2015.

Les faiblesses de la méthode « des maximas » révèlent toutefois l'existence d'une capacité scolaire non attractive envers les parents, et dès lors non utilisée.

Recommandation VI : Il y a lieu de mener une réflexion sur l'attractivité des établissements dont la capacité actuelle est largement en-dessous des maximas historiques, pour, probablement plus à moyen qu'à court terme, remettre cette offre sur le marché. La création de places scolaires se ferait donc via deux canaux : d'une part, la mise sur le marché de nouvelles places (via l'extension ou la création d'écoles) et, d'autre part, la remobilisation de places existantes, mais actuellement non utilisées.

Cette réflexion devrait se faire prioritairement dans les établissements accessibles depuis les espaces résidentiels où la saturation est forte (voir infra). Une partie des établissements (dont les degrés inférieurs sont) peu attractifs étant ceux ayant un degré supérieur orienté vers le professionnalisant plus que le général, le développement de degrés autonomes d'observation (DOA) pour le premier degré peut être une piste (développée notamment du côté francophone). La création de DOA implique cependant de garantir par la suite pour les élèves des places dans des degrés supérieurs attractifs. En effet, le comportement actuel des parents témoigne de logiques bien légitimes de sécurisation de parcours scolaires qui doivent être rencontrées, élément qui a été souligné lors de la consultation des acteurs néerlandophones.

7. L'accroissement de la capacité scolaire entre 2015 et 2025 est connu, mais sa réalisation conditionne largement l'ampleur des tensions à l'horizon 2025.

Paradoxalement, suite au travail de monitoring du Service École de perspective.brussels, les projets d'accroissement de l'offre scolaire sont mieux connus et mieux comptabilisés (en termes de places) que l'offre existante. Toutefois, nous avons postulé dans cette étude que tous les projets de création de places scolaires seraient effectivement réalisés, qu'ils seraient occupés à 100 % (et qu'il n'y aurait pas de diminution de l'offre existante). Il s'agit là d'hypothèses très volontaristes.

Recommandation VII : Les projets de création de places scolaires « en cours » ou « programmés » doivent absolument être menés à bien et, compte tenu des délais de réalisation, il convient de planifier les projets à démarrer de manière complémentaire dans les zones prioritaires identifiées (voir infra). Il faut aussi veiller à maintenir la capacité des établissements existants.

LA CONFRONTATION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE

8. En 2025, tous les segments de l'enseignement secondaire ne seront pas touchés de la même manière par le manque de places. Les surcroîts de capacité à créer se concentrent dans certains degrés et dans certaines formes de l'enseignement secondaire bruxellois.

Sous réserve de toutes les hypothèses qui sous-tendent ces perspectives et de la réalisation effective des projets « en cours » et « programmés », dans l'enseignement secondaire francophone, les déficits sont relativement importants : 686 places manquantes dans le 1^{er} degré, 3 037 dans les 2^e et 3^e degrés techniques et professionnels. Mais on constate aussi un excédent de capacité dans le général, sous réserve bien entendu de la réalisation et de l'occupation effective de tous les projets. Cet excédent reflète peut-être une demande des parents et/ou une volonté de PO de réorienter l'offre (et pourrait être redirigé temporairement vers le 1^{er} degré). On notera que cet excédent est aussi largement tributaire de la réalisation des projets « programmés » en sus des projets « en cours ». Les déficits de places au sein du 1^{er} degré et des filières techniques et professionnelles seraient quant à eux bien plus importants sans les projets « programmés ».

Recommandation VIII : La forme précise (voire l'option, mais cela était hors du champ de cette étude) d'enseignement développée dans les projets « en cours » ou « programmés » n'étant pas toujours fixée ou figée, il faut profiter de ces opportunités et des estimations disponibles pour affiner la définition de l'offre supplémentaire. Il faudrait questionner la forte surreprésentation de l'enseignement général dans les projets de création de places et profiter des créations pour revaloriser également l'enseignement technique et professionnel. Cette réflexion devrait se faire dans un cadre cohérent, intégrant l'enseignement de promotion sociale, voire l'enseignement supérieur et la formation professionnelle (notamment pour le partage d'infrastructures).

Dans le cas de l'enseignement secondaire néerlandophone, globalement, l'offre potentielle en 2025 (en tenant compte des projets de création de places « en cours » et « programmés » à l'horizon 2025, sous réserve de leur réalisation effective, dans les délais impartis, et de leur occupation) serait en équilibre avec les projections de

population scolaire réalisées par l'IBSA, sauf pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général, où l'équivalent de la capacité d'une demi-école (291 places) devrait être dégagé d'ici 2025 (une école, soit 717 places si l'on ne considère que les projets « en cours »).

On notera que, côté néerlandophone, l'ampleur des projets de création de places connus est, relativement à l'offre existante, nettement plus importante. Les projets y représentent jusqu'à 1/3 de l'offre existante dans le degré inférieur (contre seulement 1/5 dans l'enseignement francophone). L'enseignement néerlandophone investissant aussi significativement dans le renforcement des capacités de l'enseignement primaire, il en résultera potentiellement une augmentation dans l'enseignement secondaire. Il existe en effet un flux d'enfants qui, en partie faute de place, se tournent vers l'enseignement francophone en Région bruxelloise ou vers l'enseignement néerlandophone en périphérie. Cette croissance différentielle de l'offre liée à l'ampleur des investissements visant à permettre une certaine continuité des parcours dans l'enseignement néerlandophone pourrait donc, à terme, faire évoluer la part des élèves scolarisés dans chacune des Communautés.

9. La confrontation de la demande à l'offre ne peut pas se faire, en Région bruxelloise, de manière globalisée. Le bilan par degré et forme d'enseignement montre que le besoin est concentré dans certains segments de l'offre d'enseignement, mais le niveau de tension entre offre et demande varie également fortement dans l'espace.

Une lecture détaillée de la cartographie relative au premier degré de l'enseignement secondaire francophone (figure 7), montre, qu'en l'état actuel de l'offre prévue, ce sont principalement les quartiers à l'Ouest de la Région qui se retrouveraient les plus saturés, même si des poches de saturation apparaissent également, mais à un niveau moindre, dans plusieurs quartiers dans le Sud de Schaerbeek ou aux environs. Les saturations les plus faibles se rencontreraient par contre dans le Sud-Est de la Région. Pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique et professionnel francophone (figure 10), les saturations se décalent vers les limites de la Région, touchant plus fortement Laeken, mais aussi le Nord de Schaerbeek et Evere. Dans le cas des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général francophone (figure 9), il s'avère que l'offre potentielle en 2025 (capacités existantes + nouveaux projets « en cours » + projets « programmés ») est déjà supérieure à la demande projetée.

Recommandation IX : Pour les trois segments étudiés de l'enseignement secondaire francophone, les cartes d'accessibilité aux lieux sursaturés permettent de dégager deux types d'espaces à privilégier pour renforcer l'offre :

- a. *Les espaces proches de lieux saturés, en fonction des opportunités foncières, mais aussi dans une logique d'extension voire de « remise sur le marché » d'offre non utilisée actuellement au sein d'établissements existants.*
- b. *Les espaces bien desservis par les transports publics (Gare de l'Ouest, Gare du Midi, Nord du Pentagone, zone du canal au Nord de Tour et Taxis, voire d'autres sites plus au Nord de la Région pour l'enseignement professionnalisant), à exploiter éventuellement via la reconversion de bâtiments ou de sites ayant d'autres affectations. On est souvent là dans des zones où de grands projets sont à l'œuvre et où l'intégration de l'offre scolaire dans les plans de reconversion pourrait être plus systématiquement encouragée.*

Les cartes produites dans le cadre de cette démarche prospective permettent donc de répondre à deux types de demandes :

- > Encourager une action stratégique de [certains] PO sur certaines zones, et ce, pas uniquement dans une optique de nouvelles constructions ;
- > Permettre d'évaluer rapidement des opportunités foncières arrivant en ordre parfois dispersé, mais aussi réorienter certains programmes de développement urbain.

Recommandation X : La mise en œuvre, pour la création de places scolaires, des sites plus lointains mais accessibles par les transports en commun pourrait s'avérer intéressante en termes de mixité sociale des établissements (large recrutement et éventuel positionnement à l'interface de zones sociologiquement différenciées, comme la Gare du Midi, la Gare de l'Ouest...). Cependant, cette mise en œuvre est actuellement découragée par les critères géographiques du Décret inscriptions francophone, surtout pour le développement de degrés autonomes d'observation (1^{er} degré). Il y a donc lieu de reconsidérer le poids de ces critères géographiques (en ce compris ceux portant sur le franchissement de frontières communales en l'absence d'offre dans la commune) dans la procédure d'inscription en 1^{re} année secondaire du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire francophone en RBC.

Dans le cas des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement général néerlandophone, la carte des saturations (figure 11) suggère que c'est essentiellement dans le Nord de la Région, particulièrement à Neder-over-Hembeek que le problème se pose. Les saturations touchent aussi, sur le territoire régional, de larges parties de Laeken et du Nord de Schaerbeek. Les saturations concernent également la périphérie proche au Nord, en lien avec la navette scolaire transrégionale (flux scolaires entrants et sortants de la Région bruxelloise).

Recommandation XI : La carte d'accessibilité aux zones indique clairement que c'est avant tout les pourtours du Domaine royal et du plateau du Heysel qui sont les espaces les plus indiqués pour renforcer l'offre secondaire néerlandophone, surtout si l'on tient compte de l'accessibilité aux espaces de la périphérie proche. Certaines zones de Schaerbeek, bien desservies par les trams circulant sur la grande ceinture Est, pourraient également être considérés (ce qui contribuerait à diminuer les distances moyennes parcourues). Bien connectés aux lignes de métro desservant les zones en tension, les sites proches de la station Simonis doivent également être envisagés sérieusement.

10. La définition des zones les plus à même d'accueillir des développements de la capacité scolaire et desservant bien les quartiers en tension est en partie fondée sur un accroissement de l'usage des transports en commun par les élèves en RBC.

Recommandation XII : L'accroissement de l'usage des transports en commun par les élèves du secondaire implique le développement d'une capacité suffisante, notamment à l'Ouest de la Région. Il y a donc lieu de remédier aux problèmes de saturation du réseau STIB qui pourraient survenir, y compris en réfléchissant à des alternatives (usage accru du vélo, adaptations des horaires scolaires...).

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

ASO : Algemeen secundair onderwijs. Enseignement secondaire général néerlandophone.

BSO : Beroepssecundair onderwijs. Enseignement secondaire professionnel néerlandophone.

CIRI : Commission interréseaux des inscriptions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est entre autres chargée de gérer les demandes d'inscription et d'attribuer les places aux élèves dans les établissements de leur choix en première année commune du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire francophone, via l'application du Décret inscriptions.

Degré d'enseignement : L'enseignement secondaire est organisé en trois degrés. Le premier degré regroupe la 1^{re} année et la 2^e année de l'enseignement secondaire. Il propose uniquement de l'enseignement général. Les deux degrés suivants proposent également un enseignement technique, artistique ou professionnel.

DOA : Degré d'observation autonome, regroupant, dans l'enseignement secondaire francophone, dans un établissement distinct des élèves du 1^{er} degré, dit degré d'observation (normalement pour les élèves âgés de 12 à 14 ans - maximum 16 ans).

Forme d'enseignement : L'enseignement secondaire ordinaire comprend quatre formes d'enseignement, qu'on qualifie communément de filières d'enseignement : l'enseignement général, technique, artistique et professionnel.

KSO : Kunstsecundair onderwijs. Enseignement secondaire artistique néerlandophone.

LOP : Lokaal Overlegplatform. Plateforme de concertation locale. Dans l'enseignement néerlandophone, ces plateformes, qui concernent tant l'enseignement fondamental que l'enseignement secondaire, regroupent différents acteurs (des acteurs de l'enseignement, des parents d'élèves et certaines organisations locales qui sont confrontées à la question de l'égalité des chances dans l'enseignement). L'ensemble des écoles néerlandophones de la RBC sont regroupées au sein d'un LOP, le LOP Brussel Secundair Onderwijs.

Niveau d'enseignement : Fondamental (à savoir, maternel et primaire) et secondaire.

PO : Pouvoir Organisateur. Autorité responsable des activités éducatives menées dans un ou plusieurs établissements scolaires dont elle assume l'organisation, qui peut être une personne physique ou morale, publique ou privée.

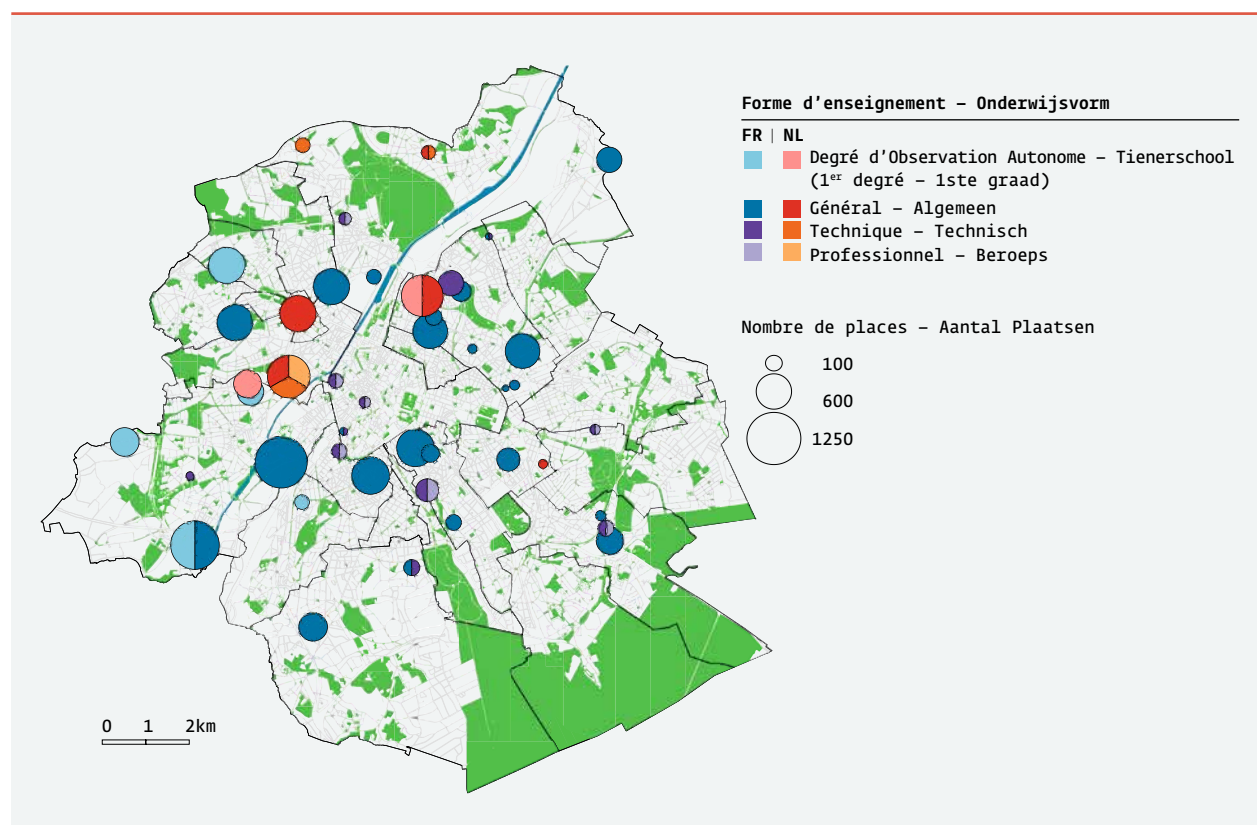
RBC : Région de Bruxelles-Capitale.

TQ : Enseignement secondaire technique de qualification francophone.

TSO : Technisch secundair onderwijs. Enseignement secondaire technique néerlandophone.

TT : Enseignement secondaire technique de transition francophone.

ANNEXE 2 : LOCALISATION DES PROJETS DE CRÉATION DE PLACES SCOLAIRES PROGRAMMÉS ENTRE 2016 ET 2025 DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE EN RBC



Source : Monitoring de l'offre scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, Service École de perspective.brussels, novembre 2017, UrbIS 2017

ANNEXE 3 : RAPPORTS ANNEXES RELATIFS AUX PERSPECTIVES DE POPULATION SCOLAIRE ET À LA CONSULTATION DES ACTEURS FRANCOPHONES ET NÉERLANDOPHONES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN RBC

DEHAIBE, Xavier, DUSSART, Corentin et VAN LAETHEM, Morgane, 2017. *Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025*. Bruxelles : éditions IRIS, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Les cahiers de l'IBSA, 7.

FRANSSEN, Abraham, GARELLY, Aude et VOSSSEN, Émilie, 2017. *Évaluation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale. Points de vue des acteurs de l'enseignement francophone à Bruxelles*. Bruxelles : Université Saint-Louis - Bruxelles.

HEMMERECHECHTS, Kenneth et KAVADIAS, Dimokritos, 2017. *Schoolcapaciteit in Brussel. Visies van stakeholders uit het Nederlandstalig Brussels onderwijs*. Bruxelles : Vrije Universiteit Brussel.

